VOLUME X — No 33

MONTREAL, DIMANCHE 5 OCTOBRE 1913

ABONNEMENTS :
CANADA $1.00
ETATS-UNIS $1.50
UNION POSTALE $1.50
LE NUMERO .... 2 sous

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

Rédaction et Administration :
71a RUE SAINT-JACQUES
MONTREAL
TELEPHONES :
REDACTION : Main 7460
ADMINISTRATION : Main 7461

REDIGE EN COLLABORATION

DROIT AU BUT

L'ORGANE DES JEUNES

L'AVARICE

Voilà la cause première de l'insalubrité de Montréal et du fléau perpétuel de la mortalité infantile.

UNE BELLE OPERATION

Quand on a classé en sept péchés capitaux le répertoire de nos fautes, on a tout prévu. Car, quelque raffinement qu'on puisse apporter dans le mal, on ne sort guère de là.

Ainsi, l'une des causes les plus importantes de la mortalité infantile, malgré qu'elle ne soit pas assez scientifique pour être discutée par un congrès des services sanitaires, c'est l'avarice. Et c'est encore l'avarice qui est, sous différentes formes et à des degrés divers, le plus grand obstacle contre lequel ait à lutter l'hygiène publique. On en trouve partout la démonstration.

Montréal, au point de vue sanitaire, est sans contredit une ville arriérée. La conséquence et la preuve, c'est que nous détenons l'horrible record de la mortalité infantile des villes de population blanche, et que la moyenne de la mortalité, qui n'est que de 13-5 par 1000 à New-York, a été ici, l'an dernier, de 20. Un projet de remaniement des règlements sanitaires municipaux est à l'étude depuis trois ans, et le nouveau code n'est pas encore né. Mais, lorsque ce parfait code aura paru, comment en fera-t-on observer les prescriptions? Pour améliorer les conditions hygiéniques de la Ville — comme pour améliorer n'importe quoi — il faut de l'argent, et, quand vient le moment de puiser dans la bourse du contribuable, l'administration se heurte à l'incurable avarice.

La Commission métropolitaine des parcs devait nous doter d'un ensemble de parcs, terrains de jeux et boulevards qui allait aérer la ville, l'assainir en même temps que l'embellir. Une puissante campagne de presse avait préparé les esprits à cette réforme nécessaire. Tout allait bien. Vint l'heure de prélever les fonds nécessaires pour réaliser cette réforme. Les échevins, on se rappelle, après avoir tâté le pouls de leurs électeurs, ne voulurent pas prendre la responsabilité d'imposer de nouvelles taxes. Et les projets de la Commission sont toujours des projets, parce que les échevins n'ont pas osé braver l'avarice populaire.

Cette avarice, qu'on l'appelle cupidité, lésinerie ou désir immodéré de s'enrichir, on la retrouve partout. Si, chaque année, des centaines de cas de maladies infectieuses, et des plus graves, ne sont pas déclarés à l'Hôtel de Ville, c'est que la mise en quarantaine des maisons où ils se déclarent causerait aux occupants, commerçants ou employés, un dommage pécuniaire. La mortalité infantile fait ses plus grands ravages chez les pauvres des villes; elle a sa cause principale dans des troubles gastro-intestinaux et atteint surtout les enfants soumis au régime de la nutrition artificielle. Donc, c'est du lait impur que nous vient presque tout le mal. Le lait est souvent mal conservé dans les familles indigentes, qui n'ont pas de glace; mais, bien souvent, des laitiers vendent du lait falsifié — par cupidité.

Et le désir immodéré des richesses, qui se satisfait aujourd'hui dans la spéculation, est parfois cause de l'empoisonnement de tout un quartier.

Il y a quinze ou dix-huit ans, un syndicat dont faisaient partie quelques hommes influents, ou en passe de le devenir achetait à vil prix — 3 sous le pied — d'anciennes carrières où l'extraction de la pierre était terminée, de vastes fosses d'une profondeur de soixante pieds, d'une superficie de quelque vingt acres, et situées entre la voie du Pacifique, la rue des Carrières, le prolongement du boulevard Saint-Joseph et la rue Bréboeuf. Il fallait combler ces carrières. Grâce à l'influence des associés du syndicat, on obtint que l'administration municipale y déverse les déchets qu'elle cueille de porte en porte. Des Montréalais voulurent bien, pour se débarraser des leurs, les faire porter là: une maison de commerce y expédia chaque semaine, bon an mal an, environ 25 tonnes de volailles et de gibier gâtés, et autres matières en putréfaction. On eut même la bonne fortune d'avoir quelques débris humains provenant d'un amphithéâtre de dissection. Grâce à tous ces précieux concours, les anciennes carrières atteignirent, en une quinzaine d'années, le niveau de la rue, et des milliards de rats y élurent domicile, et des nuées de mouches vinrent s'y poser.... Glissons. Mais on a mis là-dessus un peu de terre, et ça se vend de $1.50 à $2.50 le pied.

Si nous avions eu le casier sanitaire, on aurait sans doute constaté, pendant plusieurs années, dans cette partie de la ville, une moyenne très élevée de décès d'enfants et de maladies. Mais nous n'avons pas le casier sanitaire et l'on n'a rien constaté du tout.

Et ce fut une belle opération. Les affaires sont les affaires.

Léon LORRAIN.

LA POLITIQUE

LA QUESTION NE SERA PAS POSEE

Au point de vue politique, l'élection de Châteauguay sera, comme celle d'Hochelaga, une mauvaise farce.

La lutte est engagée dans Châteauguay. Et les adversaires mettent en oeuvre tous les vieux procédés des luttes électorales. Les conservateurs qui sont au pouvoir promettent des travaux publics, et les libéraux qui sont dans l'opposition, adjurent les électeurs de ne pas se laisser acheter. Avant le 21 septembre 1911, tout se serait passé de la même façon, sauf que les rôles auraient été renversés. Et le "Canada" fait usage d'un vieux truc bien usé, auquel ne peut se laisser prendre le lecteur en possession de ses facultés mentales: "Un des satellites de M. Morris avouait hier, dit-il, que la lutte était presque impossible à soutenir". Et patati et patata! Vous voyez d'ici cet ardent partisan conservateur choisissant pour confident le reporter du journal libéral et s'avouant battu? Il y a évidemment des journalistes qui se croient permis de se payer la tête du lecteur à l'heure et à la course.

Mais la politique? C'est la tête de l'électeur qu'on se paie quand on aborde la question politique. Les libéraux dénoncent avec fougue le "tribut" Borden, et parlent mollement de leur marine "autonome"; tandis que les conservateurs n'insistent pas plus qu'il ne faut sur leur projet de "politique permanente".

Les libéraux se scandalisent d'une contribution de $35,000,000. M. Rodolphe Lemieux y voit, pour la centième fois l'immolation de notre autonomie gagnée sur les champs de bataille et dans les luttes parlementaires. L'insulteur de Papineau parle même de 37. Cela peut faire quelque effet sur une dizaine de partisans aveugles d'une concession, mais soyons sérieux un instant, s'il vous plaît.

Il faudrait savoir d'abord si c'est le chiffre de $35,000,000 qui scandalise les libéraux, ou bien si leur indignation vient de ce que cette somme sera employée à renforcer l'effectif naval de l'Empire britannique.

L'électeur qui sait lire, et qui pense, n'a pas oublié que les libéraux, à la suite de leur chef, ont approuvé que la somme de $35,000,000 fût affectée à renforcer l'effectif naval de l'Empire britannique. Le montant et le principe de la contribution figuraient au commencement de la proposition Borden, c'est-à-dire dans la partie que l'amendement Laurier laissait parfaitement intacte. Cela étant— et les libéraux ne contesteront pas, je suppose, la vérité de ce fait connu de tous—M. Fisher et M. Lemieux sont tout à fait illogiques lorsqu'ils dénoncent la dépense de $35,000,000 et quand ils appellent cela un tribut parce que la somme devait être affectée à renforcer l'effectif naval de l'Empire. Ils devraient d'autant moins pousser les hauts cris, que sir Wilfrid Laurier lui-même, ailleurs que dans Châteauguay, quand il jugeait expédient de parler de la loyauté de son parti envers la métropole, se déclarait prêt à dépenser, le cas échéant, non pas 35, mais 50 et même $100,000,000, et quand il reprochait à M. Borden de n'offrir que des vaisseaux vides, sans la chair et les muscles d'un équipage canadien.

L'amendement libéral à la proposition Borden,—tout en acceptant, encore une fois, le montant et l'objet de la proposition conservatrice—différait d'avec le gouvernement en ceci qu'elle portait la construction d'une marine canadienne, laquelle aurait coûté infiniment plus que $35,000,000 et aurait été offerte, en cas de besoin à l'Angleterre, puisque son objet—le même que celui de la contribution—aurait été de renforcer l'effectif naval de l'Empire britannique. Du reste, la marine Laurier-Brodeur, "canadienne en temps de paix et impériale en temps de guerre", aurait pris part à "toutes les guerres, justes ou injustes de l'Angleterre", et ne nous aurait appartenu qu'en temps de paix, c'est-à-dire quand elle n'aurait été d'aucune utilité et aurait tout de même coûté fort cher.

Il reste donc que, de part et d'autre, on voulait payer tribut—puisque tribut il y a—et que libéraux comme conservateurs, par la proposition Borden amendée ou non amendée, sacrifiaient notre autonomie.

Comme on le voit, on embrouille les choses dans Châteauguay, et la question, la vrai question ne sera pas posée. Les électeurs canadiens ont pourtant le droit de dire s'ils veulent qu'on garde ou qu'on sacrifie l'autonomie du pays; mais, dans la lutte actuelle, on leur donne à choisir entre deux manières de la sacrifier.

La question ne pourrait se poser clairement que dans un plébiscite; mais les deux partis qui se disputent le pouvoir s'entendent comme larrons en foire pour refuser le plébiscite. Et lorsque nous disons que les libéraux ont refusé de consulter le peuple, le "Canada" répond que nous avons menti, puisqu'ils ont demandé qu'on fasse des élections.

Pour le "Canada", l'élection de Châteauguay est donc une consultation populaire sur nos relations avec la métropole. Et, quelle qu'en soit l'issue, le parti victorieux l'interprètera comme une adhésion à sa politique impérialiste. Et nous assisterons à la répétition de la mauvaise farce d'Hochelaga, où le gouvernement estima que sa politique avait triomphé dans la personne de M. Coderre, qui l'avait dénoncée jusqu'aux élections générales, et où l'on vit les libéraux s'abstenir ou prendre hypocritement parti pour le candidat bleu, sous prétexte qu'il ne connaissait pas la politique ministérielle qu'ils dénonçaient quelques mois auparavant.

C'est du propre.

Charles DUFRESNE.

ECHOS DE QUEBEC

Les deux menteurs et l'assemblée de l'Islet : Paquet et Caron. — Le dossier de celui-ci. — La plume de Sévigny. — Appel désespéré. — Une bonne nomination.

(Spécial au "Nationaliste")

Québec, 3. — Nous avons cette semaine un nouvel exemple du défaut principal de nos journaux, le mensonge voulu par l'esprit de parti. M. Paquet, député de l'Islet et son ancien copain de coulisse, Joseph Edouard Caron, brouillés aujourd'hui, se sont rencontrés à l'Islet avec quelques amis, en assemblée contradictoire. Le "Soleil" nous dit que ce fut un éreintement pour le Dr Paquet et "l'Evénement" affirme, de son côté que ce fut un désastre pour le ministre de l'Agriculture. Lequel de ces deux menteurs dit accidentellement la vérité ? Il faudrait avoir vu la joute pour répondre. M. Caron avait les gueulards pour lui, incontestablement, Lucien Cannon et Ed. Lapointe, mais le Dr Paquet a parfois de bons moments et même avec le poids de la contribution sur le dos, il est encore assez facile de se défendre d'un drôle comme M. Caron.

Celui-ci non plus n'est pas sans reproche. Vous savez son histoire. Pour tâcher de se faire élire un jour, M. Caron s'engagea par écrit à donner la tête du vénérable chef, comme dit la "Presse" en parlant de M. Laurier, la tête du vénérable chef aux bleus s'il n'en dépendait que de lui. A force de tourner et d'ergoter M. Caron finit par se faire jeter son engagement à la figure. Revenant au rouge juste à ce moment là, il lui fallait chercher une excuse pour atténuer la colère des libéraux. Rusé, M. Caron prétendit qu'il ne songeait à couper le cou à M. Laurier que parce qu'il ne s'accordait pas avec lui sur la question navale. Or de deux choses l'une: ou M. Caron était sincère dans cet argument ou il ne l'était pas. S'il était sincère comment peut-il entreprendre la défense de la marine aujourd'hui; et s'il ne l'était pas il cherchait donc à couvrir une trahison d'un mensonge. Et dans l'un ou l'autre cas, quel thème de riposte pour confondre l'impudent. Avec cela que M. Caron dans l'Islet, et dans la paroisse de l'Islet surtout, n'est pas d'une popularité extrême. Au fond le gros du parti libéral ne lui pardonne pas son hypocrisie et ses trahisons, et les conservateurs n'ont plus raison de courtiser ses faveurs. Si donc le Dr Paquet a eu le dessous il faut que sa cause soit terriblement mauvaise ou qu'il se soit trouvé dans un de ces moments d'énervement qui émeuvent tant le nommé Lespérance.

On s'est bien amusé ici des lettres de M. Albert Sévigny au "Devoir" Non, mais peut-on avoir tant de prétentions et être si peu solide. Sévigny, Sévigney, brisez votre plume au plus tôt si vous ne voulez qu'elle vous tue!

* * *

L'élection de Châteauguay captive toutes les attentions. On se fait une idée de l'importance attachée au résultat par l'appel des deux partis à tous leurs orateurs et cabaleurs. C'est un assaut désespéré de la part des bleus et une résistance non moins décidée de la part des rouges. Et tout le monde comprend que la victoire de l'un ou de l'autre aura un effet momentané considérable. Pauvre comté de Châteauguay, quel enseignement il recevra de tant de menteurs de hustings et d'acheteurs de conscience. Régime parlementaire, régime de blague et de corruption!

* * *

La politique provinciale chôme et M. Gouin jouit. Un groupe de libéraux veut, paraît-il, qu'il assiste au banquet Borden, afin d'en accentuer le caractère non politique et de s'assurer les bonnes grâces de M. Borden à la veille de la conférence interprovinciale. M. Gouin n'a pas encore fait connaître sa décision. Donnons-lui son dû. Il vient de faire une excellente nomination, celle de M. Ephrem Chouinard, à la position d'assistant-auditeur de la province

Ancien collaborateur de l'"Union Libérale", plus tard, rédacteur en chef du "Soleil", M. Chouinard fut un journaliste de talent et un polémiste spirituel. Le cabotinisme lui répugnait et ce fut peut-être la raison de son court séjour au "Soleil". On lui donna d'abord une position de troisième ordre, comme à tous les journalistes canadiens-français qui ont peiné à la tâche de gonfler les vessies dont la politique emplit les parlements. La promotion qu'on lui donne vient tard. Raison de plus pour lui souhaiter qu'il en jouisse longtemps.

GREGOIRE.

PICHENETTE

OFFRE D'UN MILLION

Le World, *de New-York, offre à M. Bryan $8,000 en plus de son traitement de ministre s'il consent à ne plus faire de conférences charlatanesques qui discréditent son parti.*

Le Nationaliste, *dont l'esprit toujours ouvert est prêt à profiter de toutes les occasions qui s'offrent de faire oeuvre utile et salutaire, n'aurait garde de laisser perdre un si bel exemple. Il le suivra, tout en renchérissant.*

Le Nationaliste *offre donc un million* ($1,000,000) :

A sir Wilfrid Laurier, s'il veut dire aux chaerrs électeurs de Châteauguay que, s'ils votent contre le tribut de $35,000,000, leur attitude sera interprétée comme une adhésion à sa politique navale qui coûtera vraisemblablement, au début, une centaine de millions.

A M. Louis Coderre, Secrétaire d'Etat, s'il va répéter dans Châteauguay ce qu'il disait à Saint-Henri, le jeudi, 28 juillet 1910, savoir : "Si nous n'avons pas assez d'argent pour construire le canal de la Baie Georgienne, comment pourrions-nous dépenser 20 millions pour des navires de guerre ?" Et à Henryville, le dimanche 28 août : "La consultation des députés seuls est un leurre et les colonies américaines se sont révoltées au cri de "No taxation without representation". La politique des deux partis a toujours été en faveur de la défense du pays, mais strictement opposée à l'impérialisme."

A M. Joseph Rainville, dit Rienvil, s'il veut aller redire dans Châteauguay ce qu'il déclarait en 1910 à Longueuil, à Rigaud et à Chambly : "Ne serait-il pas mieux d'employer notre argent à la colonisation en construisant des chemins de fer, en creusant le canal de la baie Georgienne, en outillant nos ports — Comme on ne peut plus faire porter d'impôts au peuple du Royaume-Uni, on veut taxer la colonie du Cap, l'Inde, l'Australie et le Canada. — Le chef de l'opposition à Ottawa est la mascotte de sir Wilfrid. Chaque fois que Laurier a voulu faire un mauvais coup il a trouvé Borden prêt à l'assister."

A la Patrie *et à la* Presse, *chacune $500,000, si elles veulent publier un numéro extraordinaire, en français.*

BING !

CHOREGRAPHIE ET POLITIQUE

LE PAS DU POISSON

Comment, vous ignoriez que Jos. Rienvil n'avait jamais dansé avant ces tout derniers jours? Ah! bien, c'est estomaquant!

Mais on ne parlait que de cela dans les salons de la haute, l'hiver dernier. Pauvre Jos, il se trouvait condamné à l'inaction dès que les premiers accords de l'orchestre mettaient des aiguilles dans les jambes des danseurs élégants et des ravissantes sauteuses, car on n'allait pas jusqu'à exiger de lui qu'il sût causer.

Que de fois, mon ami Barbe-Haut qui fréquente assidument les salons chics, ne m'a-t-il pas déclaré que le "Turkey trot" n'avait aucune prise sur Jos.-H.; qu'il n'avait jamais consenti à danser le "pas de l'ours" et que même le "tango", le tant célèbre "tango", le laissait absolument froid, alors qu'il en échauffait tant d'autres.

J'en étais venu à croire que la chorégraphie, au contraire des gros contrats, n'avait rien qui pût jamais tenter le sympathique Rienvil, quand, hier, j'apprends que Jos.-H. s'apprêtait à lancer l'hiver prochain, dans la capitale, le "pas du poisson".

C'est incroyable et pourtant c'est vrai. Voici les détails que lui-même m'a fournis sur cette danse:

Pour pouvoir danser le "pas du poisson" d'une façon convenable, il faut d'abord s'entraîner en montant des escaliers; quand vous avez gravi une quantité respectable d'étages et que vos jambes sont bien habituées aux mouvements qu'il faut faire pour monter une marche, alors, vous n'avez plus qu'à reproduire ces mouvements sur le plancher de la salle du bal; huit pas en avant et huit pas en arrière en levant les genoux, ensuite une glissade sur le côté, aussi vite que vous pouvez la faire, puis, de nouveau, huit pas en avant, etc.

Comme on le voit, ce n'est pas très compliqué. Rienvil parviendra sûrement à l'apprendre, et d'autant mieux, que n'étant ni chair ni poisson dans ses opinions, il se rapproche beaucoup des invertébrés qui possèdent une vessie natatoire leur permettant de modifier leur densité pour se tenir en équilibre, ce qui l'aidera à danser le "pas du poisson" avec plus d'habileté que qui que ce soit.

Et puis, il a déjà une pratique antérieure qui lui sera d'un grand secours. En effet, il en a monté des escaliers pour aller dénoncer la contribution, sur les tribunes publiques et il en monte encore pour la défendre.

Toutefois, j'émets humblement l'opinion qu'il ne pourra danser ce nouveau pas d'une manière décente, que le jour où le peuple, aux prochaines élections, lui aura appris à faire une véritable "glissade sur le côté", et vivement!...

DUVALDOR.

S'il est un échevin qui veut mériter l'estime des gens raisonnables qu'il fasse remplacer par "Jeanne-Mance" la ridicule appellation "Mance (Jeanne)" qu'a infligée à l'une de nos rues le crétinisme d'un échevin bien connu.

* * *

On nous prie d'annoncer que le renvoi d'Elie Lalumière aux Assises n'a rien à faire avec l'élection de Châteauguay.

LE HOME RULE

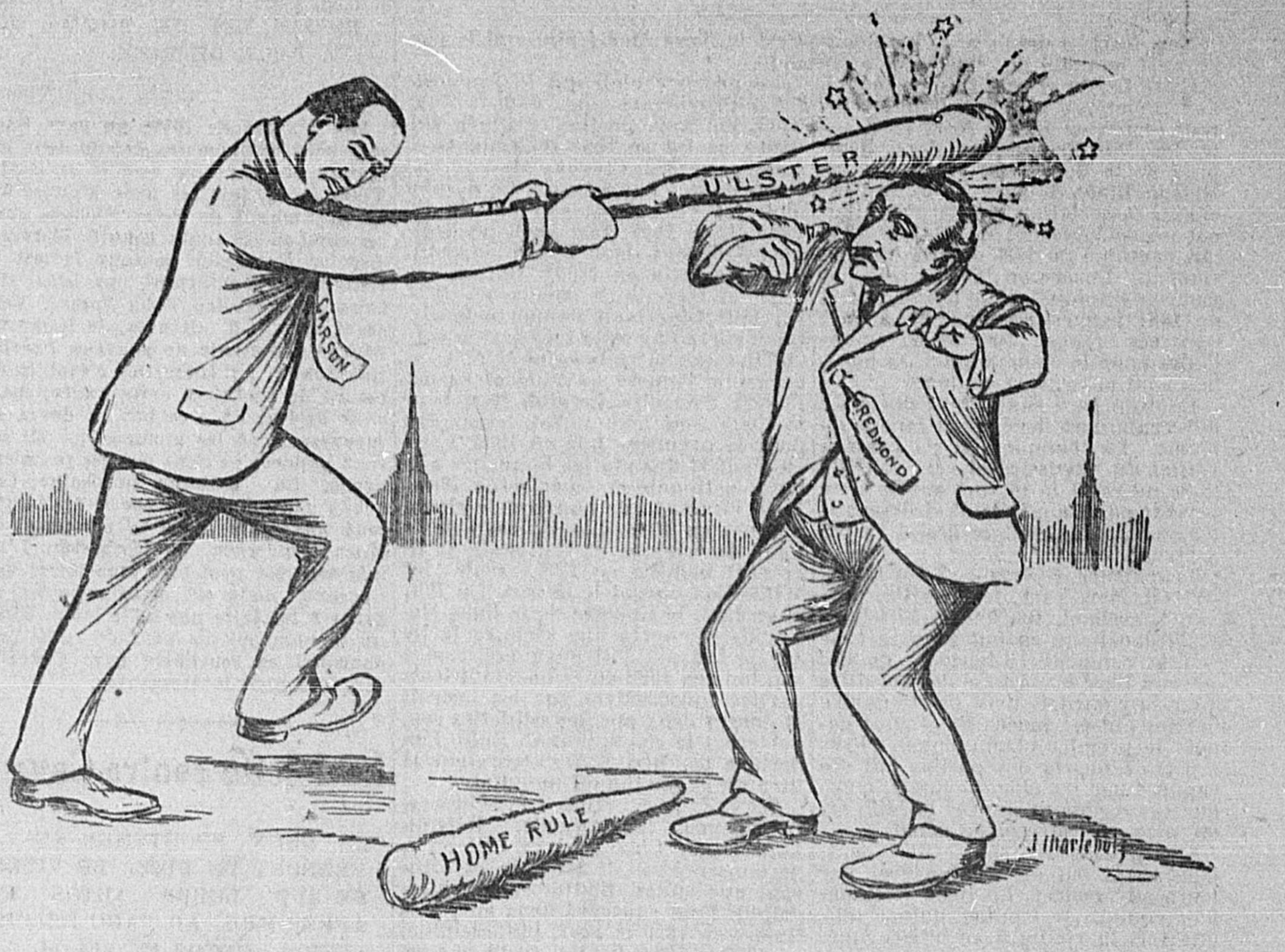

SIR EDWARD CARSON.--- En cas que les Irlandais catholiques nous persécuteraient.

NOS ECHOS

Un petit journal de France vient de paraître qui a, dans son programme, ce sage article: "Nous ne ferons pas de promesses; nous les tiendrons."

Ah! si MM. Pelletier, Coderre, Blondin, Nantel, Sévigny, Rienvil et Pâquet avaient pensé à ça!

* * *

La société qui nous commande d'être bons pour les animaux demande, afin de faire disparaître "les horreurs de la mort", qu'on électrocute les chiens errants. Ils meurent ainsi, dit-on, en treize secondes.

Il y a des pendus qui mettent treize minutes à rendre l'âme; mais, est-ce qu'on s'attendrit sur le sort des pendus!

* * *

Lu lundi dans la "Patrie", en rédaction:

"Nous sommes libres comme l'oiseau en l'air."

A quel oiseau la "Patrie" pourrait-elle bien être comparée? Pas à l'aigle, certes!

—Non. Au serin.

* * *

Une partie de football Rugby, qui se jouait l'autre jour à Calgary, prit une telle allure que la gendarmerie à cheval dut intervenir.

Au moins, voilà du vrai sport. On n'ira pas dire que c'était une affaire arrangée.

* * *

A propos, la Russie se propose de fonder un ministère des Sports.

Cela s'impose dans un pays dont les députés brisent, en matière d'arguments, tout le mobilier de la Chambre. Ah! ces pays froids!...

* * *

"Les Canadiens n'auront pas lieu de s'étonner si l'une des conséquences du rejet du bill Borden par le Sénat est que la flotte allemande arrivera à Vancouver avant la flotte anglaise"— dit, dans une dépêche de Londres au "Star", ce gros farceur de Windermere.

—Qu'est-ce que je vous disais? s'écrie, triomphant, M. Bruno Nantel. Les Anglais et les Allemands prennent une course dont le but est Vancouver; vous voyez bien!

* * *

Un grand couturier parisien vient d'avouer que lorsqu'il lance une mode, il n'agit pas en tant que moraliste.

On s'en serait douté.

* * *

La science proclame qu'un homme pourrait vivre un siècle s'il dormait trente-six heures de suite.

—Cependant, observe l'Idiot, dormir trente-six heures par jour, ça ne laisse pas grand temps pour travailler.

* * *

Elie Lalumière subira son procès devant les assises.

—Enfin, s'est écrié, en apprenant la nouvelle, M. Coderre, enfin, on va venger mon honneur!

Heureusement que On s'en mêle...

* * *

Un Ecossais, qui purgeait une condamnation en prison, occupait ses nombreux loisirs en contrefaisant des billets de banque.

On a bien raison de nous citer l'Ecossais comme exemple de travail et d'économie.

* * *

Une cause en Cour Supérieure vient de mettre à jour qu'un bouge de la ruelle Charlotte se loue, pour les fins que l'on devine, $150 par semaine.

Et l'on parle de la rareté de l'argent!... Et nous avons une police des moeurs!...

* * *

Le laboratoire fédéral vient de faire connaître au ministre des Finances que les billets de banque portent de dangereux microbes.

La nouvelle n'étonnera guère à Ottawa, où l'on sait à quoi sert, bien souvent l'argent. Aussi, il n'est pas du tout sûr que la crainte du microbe paralyse les politiciens qui ont pris la fructueuse habitude de recevoir discrètement des petites allocations, et même des grosses de 67,000 ou de 120,000 dollars.

* * *

L'"Evénement" publiait lundi, sur trois colonnes, un "plan indiquant la disposition des corps des victimes dans la chambre ardente, chez M. Genais, et sur le catafalque dans l'église de Saint-Sauveur."

Voilà au moins un journal soucieux de renseigner ses lecteurs. Ainsi, ceux de la campagne, qui n'ont pu voir les victimes, se trouvent aussi favorisés que ceux de la ville.

* * *

Le Conseil des Métiers et du Travail estime que la loi Lemieux ne vaut par la peine qu'on la tue.

C'est là apparemment l'avis des députés conservateurs sur la loi navale Laurier-Brodeur.

* * *

Le joyeux correspondant londoniais du "Montreal Star" assure à son journal, par câblogramme, que le discours de M. Borden à Halifax a été accueilli en Angleterre avec l'approbation la plus chaleureuse et que le comité de la défense impériale partage absolument les idées de notre Premier.

Nous croyions que c'était plutôt notre Premier qui partageait les idées du comité de la défense impériale Mais — confessons-le — nous étions dans l'erreur.

* * *

La "Gazette" ne possède peut-être pas, comme le "Star", des experts navals, mais elle a une façon rien moins que merveilleuse d'envisager les progrès des armements. Elle disait donc, mercredi, à propos du lancement de l'"Aurora": On avait d'abord le porte-torpille pour attraper et faire sauter le gros bateau. Vint ensuite le torpilleur pour détruire le bateau porte-torpille. Et nous avons maintenant l'"Aurora" qui coulera le torpilleur."

Quelle admirable chose que le progrès !

LA CIGARETTE EGYPTIENNE PARFAITE

Maspero Frères

Caire, Egypte

No 22, Bouts unis . . . . . 10 pour 15c
No 31, Bouts en liège . . . . 10 pour 15c
No 37, Bouts unis . . . . . 10 pour 25c
No 41, Bouts unis . . . . . 10 pour 50c

Les Cigarettes Maspero sont universellement reconnues comme étant les Cigarettes Egyptiennes les plus parfaites sur le marché. Elles sont fumées dans l'univers entier.

LES SPORTS

LES SÉRIES MONDIALES

UNE INTERESSANTE COMPARAISON ENTRE LES CLUBS QUI DEPUIS 1884 SE SONT DISPUTES LE CHAMPIONNAT DU MONDE AU BASEBALL. — LA LUTTE MEMORABLE DE 1905 ENTRE LES ATHLETICS ET LES GIANTS. — LES SURVIVANTS DE CETTE RENCONTRE.

New-York, 4 octobre. — Le championnat mondial du baseball a été disputé trente et une fois jusqu'ici. Les premières séries mondiales furent jouées en 1884 à New-York entre les clubs Providence, alors champion de la ligue Nationale, et les Metropolitans de New-York, de l'ancienne Association Américaine. Il y eut un relâchement en 1891 et 1893 qui continua de 1898 à 1902 inclusivement. Encore en 1904 ce relâchement se produisit de nouveau, mais de 1884 jusqu'à aujourd'hui, à part de ces repos, les séries mondiales pour le championnat du baseball sont passées en coutume.

Le drapeau a flotté dans dix états différents durant ce court espace de temps. Le championnat est passé à l'ouest du Mississipi et cela en 1886 mais ne resta là qu'une année pour revenir ensuite à Détroit et depuis il n'a jamais dépasser le grand fleuve national.

Providence, Chicago, Saint-Louis, Détroit, New-York, Louiseville, Boston, Cleveland, Baltimore, Pittsburg et Philadelphie en ont tour à tour fait la conquête. Chacune de ces villes a livré à son tour des batailles pour le posséder. Cent trente-quatre parties ont été jouées à cet effet depuis le premier championnat. Près des trois quarts des parties ont été gagnées par les championnats, quoique ces dernières années la lutte ait été plus contestée qu'au début.

Quatre-vingt-dix-sept des cent-trente-sept ont été remportées par leurs adversaires. La ligue Nationale a conquis le trophée quinze fois, une fois la vieille Association Américaine en a fait la conquête et cinq fois le drapeau a flotté sur un terrain de la Ligue Américaine. En effet, les clubs de la Ligue Américaine l'ont possédé cinq fois dans l'espace de neuf ans durant lesquels les clubs des ligues Américaine et Nationale se le sont disputé. Depuis trois ans, c'est la ligue Américaine qui le possède.

Le premier club qui le remporta fut le Providence qui défit le New-York en trois parties. L'année suivante, ce fut au tour du Chicago et encore en 1886, Chicago était sur les rangs contre Saint-Louis. Ce dernier club fut victorieux, en 1887 ce fut Détroit, en 1888 New-York où il demeura durant deux ans. Louiseville se l'appropria en 1890, Boston en 1892, et New-York encore en 1894. En 1895 Cleveland remporta la victoire après une lutte très serrée contre Baltimore, mais celui-ci prit sa revanche l'année suivante et encore l'année d'ensuite. Le club Boston de la ligue Américaine fut champion pour la première fois en 1903. Cette année-là il disputa les honneurs à la ligue Nationale et Américaine. New-York remporta de nouveau le championnat en 1905. Les Chicago de la ligue Américaine et Nationale se livrèrent bataille en 1906, mais les White Sox eurent le dessus. En 1907 et en 1908, le Chicago de la ligue Nationale remporta une victoire facile sur le Détroit. Pittsburg s'affirma à son tour en 1909 en remportant trois parties consécutives sur les Détroit et durant deux ans, les Athletics remportèrent le championnat. Enfin l'an dernier les Red Sox s'assuraient le titre du championnat mondial.

Six des sept villes : Providence, Providence, Saint-Louis, Détroit, Louiseville, Cleveland et Pittsburg, ne conservèrent le trophée que durant une année. Baltimore et Philadelphie l'ont conservé deux ans, Baltimore en 1896 et 1897, Philadelphie, en 1910 et 1911. Boston en fit la conquête en 1892, 1903 et 1912. New-York et Chicago eurent un règne plus long, ils furent champions, New-York, en 1888, 1889, 1994 et 1905 ; Chicago, en 1885, 1906, 1907 et 1908. Le tableau qui suit nous indique le palmarès :—

	Vainqueurs.	P.G.	Vaincus.	P.G.
1884	Providence, N.L.	3	Metropolitans, A.A.	0
1885	Chicago, N.L.	3	Saint-Louis, A.A.	3
1886	Saint-Louis, A.A.	4	Chicago, N.L.	2
1887	Détroit, N.L.	10	Saint-Louis, A.A.	4
1888	New-York, N.L.	10	Saint-Louis, A.A.	4
1889	New-York, N.L.	6	Brooklyn, A.A.	3
1890	Louiseville, N.L.	3	Brooklyn, A.A.	3
1892	Boston, N.L.	5	Cleveland, A.A.	0
1894	New-York, N.L.	4	Baltimore, N.L.	0
1895	Cleveland, N.L.	4	Baltimore, N.L.	1
1896	Baltimore, N.L.	4	Cleveland, N.L.	0
1897	Baltimore, N.L.	4	Boston, N.L.	1
1903	Boston, A.L.	5	Pittsburg, N.L.	3
1905	New-York, N.L.	4	Philadelphie, A.L.	1
1906	Chicago, A.L.	4	Chicago, N.L.	2
1907	Chicago, N.L.	4	Détroit, A.L.	0
1908	Chicago, N.L.	4	Détroit, A.L.	1
1909	Pittsburg, N.L.	4	Détroit, A.L.	3
1910	Philadelphie, A.L.	4	Chicago, N.L.	1
1911	Philadelphie, A.L.	4	New-York, N.L.	2
1912	Boston, A.L.	4	New-York, N.L.	3

Lorsque les Philadelphie Athletics et les New-York Giants se rencontreront en 1913 dans la première partie des séries mondiales mardi prochain on reprendra, après un intervalle de deux ans, la combinaison toute caractéristique des grandes complications du baseball. La série prochaine est des plus incertaines quant au résultat, étant donné que les deux clubs en lice ont tous les deux figurés dans des séries mondiales et que chacun d'eux ont un champion à leur crédit. En 1905, deux ans, après l'inauguration des séries actuelles entre les champions des ligues Nationale et Américaine, les grands concurrents étaient les Philadelphie et les New-York. Les Giants sortirent victorieux de ce que l'on est convenu d'appeler les séries mondiales les plus sensationnelles qui aient jamais été jouées.

L'équipe du New-York sous la direction de McGraw gagna quatre parties sur cinq et chaque partie de la série fut un blanchissage.

Joe McGinnity, l'Homme de Fer des Giants, était pleinement à la hauteur de ses fonctions de lanceur, tandis que Christy Mathewson faisait justement ses débuts comme maitre lanceur. McGinnity officia aux parties jouées aux Polo Grounds tandis que Matty lançait pour les Giants à Philadelphie. Ces deux fameux lanceurs se montrèrent très effectifs dans chacune des parties excepté dans la seconde, alors que Bender, le lanceur Indien de Connie Mack fit beaucoup mieux, triomphant pour son club par 3 à 0 et donnant aux Athletics la seule victoire de la série. Les points enregistrés dans ces séries remarquables l'ont été de la façon suivante : New-York, 3; Philadelphie, 0; Philadelphie, 3; New-York, 0; New-York, 9; Philadelphie, 0; New-York, 1; Philadelphie, 0; New-York, 2; Philadelphie, 0.

Connie Mack et ses athlètes durent attendre six ans avant de prendre une revanche, mais ils n'oublièrent pas leurs défaites consécutives et dans l'automne de 1911 le Philadelphie gagna le championnat mondial aux dépends des Giants, et d'une façon si décisive, que personne ne put mettre en doute la supériorité des Athletics sur ses adversaires. Les Philadelphie gagnèrent quatre des six parties de la série. Toutes les parties à l'exception d'une, furent chaudement disputées. Le résultat du club victorieux n'ayant jamais dépassé deux points et des reprises supplémentaires ayant dû être jouées pour décider des deux autres. On doit faire exception pour la dernière partie jouée à Philadelphie, alors que les hommes de Connie Mack réduisirent à néant la défense des Giants et triomphèrent par un score de 13 à 2. De tous les joueurs qui prirent part aux séries de 1905, cinq seulement portent aujourd'hui l'uniforme des Athletics et des Giants. Les vétérans du Philadelphie sont : Danny Murphy, qui jouait second but, Davis, le fameux premier but, et les deux lanceurs Bender et Plank tandis que Mathewson est le seul survivant de l'équipe New-Yorkaise qui gagna le plus grand championnat du monde, il y a huit ans. Sur 29 joueurs qui figurèrent dans les séries de 1911 entre ces deux clubs, quatre seulement ne sont pas éligibles pour prendre part au conflit actuel. Lord des Athletics n'est plus sous le contrôle de Mack et McGraw a licencié ou échangé Devore, Becker et Ames.

CATCH AS CATCH CAN

Ce nom mélodieux désigne un genre de lutte où la liberté confine à la licence, et où seule la présence du public interdit l'emploi de ces prises, aussi décisives que précises, qui amènent en un instant l'adversaire sur les deux épaules.

En vérité, cette lutte sans merci peut donner lieu à de splendides combats, où le savoir, la souplesse et la rapidité peuvent espérer compenser le pur avantage de masse qui a fini par spécialiser la lutte gréco-romaine, à de véritables futailles qui s'en engraissaient encore.

Sous le poids de ces gens-foudres la gréco-romaine a succombé. Après dix années de bluff, de mensonge, le public a cessé de s'intéresser à ces pseudo-championnats du monde qui, douze mois durant chaque année, se débattaient de ville en ville entre les mêmes hommes, toujours vaillants en face les uns des autres sur le tapis, le soir pour la lutte, le jour pour la manille.

Mais ce n'est pas, si j'ose dire, pour "des prunes" que Darwin (ancienne maison Lamarck, Soeckel, successeurs) se sont donné la peine de tracer des règles aux humains pour leur évolution et leur déterminisme: ce serait plutôt pour "des poires", car depuis le temps qu'il y a des lutteurs, et qui luttent (?), s'il y a des organisateurs, et qui empochent, il y a, surtout, un public, et qui paie. Lorsque les espèces sont aussi fortement fixées, il ne saurait plus y avoir dans leur évolution que de faibles modifications de détail.

Les lutteurs l'ont bien compris. Leur cerveau s'est ému aux lamentations du porte-monnaie dégarnie. Saisis à la bourse, ils se sont tournés vers les impressarii en leur disant : "Attrape comme tu peux!"

Dociles et cyniques, ceux-ci ont repris la grosse caisse, pour la remplir aux frais de la foule qui va de nouveau accourir vers la nasse, chacun répétant à son voisin, comme une absolution anticipée aux dispensateurs d'émotions. "Catch as catch can!"

Léon BARANGER.

Comptoir Ville-Marie
BUREAU D'EXPERTS EN ASSURANCES
Feu, Accidents, Maladies, Vol, Bris de Glace, Garantie, Cautionnements, Responsabilités de toutes sortes, etc.
360 Rue Ste-Catherine Est
Tél. Est 3409. Coin Berri

Je désire prendre une police d'assurance. Veuillez m'envoyer votre représentant.
Nom. . . . .
Adresse. . . . .
N.-B. Si vous ne pouvez venir au bureau, envoyez-nous ce coupon.

L'adversaire de Raymond Cazeaux mercredi prochain

LA DIRECTION DU CLUB ATHLETIQUE CANADIEN A DECIDE DE LUI OPPOSER MORT HENDERSON, DE ROCHESTER. — L'AMERICAIN EST UN HOMME QUI N'A PEUR DE RIEN.

Les séances de lutte au parc Sogmer sont commencées depuis deux semaines et le public semble satisfait. Trembiay a fait les frais d'ouverture en triomphant de Peter Plourde dans un combat de toute beauté. Mercredi dernier Raymond Cazeaux faisait sa rentrée en remportant une belle victoire sur l'Italien John Perelli. Vendredi soir, à Ottawa, le fougueux Béarnais tombait de nouveau Perelli. Raymond a l'intention d'établir un record de victoires cette année, mais pour arriver à ce but, il devra se surpasser, car les hommes qui lui seront opposés ne sont pas les premiers venus. La semaine prochaine, Cazeaux aura à faire face à un dangereux adversaire dans la personne de Mort Henderson, de Rochester. L'Américain est peut-être plus léger que Cazeaux mais est certainement de taille à lui faire une belle lutte. C'est un homme qui n'a peur de rien, c'est pourquoi sa rencontre avec Cazeaux sera des plus intéressantes.

Laviolette contre Cavers

CES DEUX SPORTSMEN SE LIVRERONT UN DUEL DE VITESSE SUR LEURS AUTOS CET APRES-MIDI AU PARC DELORIMIER. MOTOS ET VELOS.

Les personnes qui se rendront au parc Delorimier cet après-midi assisteront à un duel de vitesse entre Jack Laviolette et R. N. Cavers. Ces deux sportsmen n'ont pas la renommée des Barney Oldfield, des Ralph de Palma, mais chacun se rend compte de la rivalité intense qui anime les deux hommes, et sait que chacun fera l'impossible pour vaincre. Les courses d'autos comprennent trois épreuves, une d'un demi-mille, une de trois milles et une de cinq milles.

Quelles qu'importantes qu'elles soient les courses d'autos ne sont qu'une partie du programme sportif de cet après-midi - parc Delorimier. Les courses de motocyclettes et de bicyclettes tiendront la place importante qui leur convient. Voici d'ailleurs le programme complet qui sera exécuté aujourd'hui :

BICYCLETTES

1.—Match Saint-Pierre vs Wilisky.
2.—Bicyclettes junior: 1-2 mille.
3.—Motocyclettes: Essai du record du mille de la piste. Record actuel Eugène David, 1.15 2-5.
4.—Bicyclettes juniors: 1 mille finale.
5.—Bicyclette seniors: 1 mille.
6.—Automobiles: Jack Laviolette vs R. N. Cavers, 1-2 mille.
7.—Motocyclettes juniors: 5 milles.
8.—Bicyclettes: 5 milles.
9.—Automobiles: Jack Laviolett vs R. N. Cavers, 3 milles contre le temps.
0.—Motocyclettes senior: 10 milles.
11.—Automobiles: Jack Laviolette vs R. N. Cavers, 5 milles.
12.—Motocyclettes : Handicap, 10 milles.

A la piste de Laurel

Laurel, 4 octobre. — Voici les résultat des épreuves disputées à la piste locale cet après-midi:

PREMIERE COURSE

Chevaux de deux ans, à réclamer, 5 1-2 furlongs.
1. Trade Mark, 100, J. McTaggart, au pair, 2 à 5.
2. Zodiac, 112, Butwell, 15 à 1, 7 à 2, au pair.
3. Salon, 107, Waldron, 2 à 1, 1 à 2. Temps: 1.09 4-5.
The Urchin et Ortyx ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE

Chevaux de trois ans et plus, 6 furlongs:
1. Inferno Queen, 102, Nisklaus, 3 à 1, 5 à 2, 4 à 5.
2. Rod and Gun, 87, J. McTaggart, 4 à 1, 6 à 5. 3 à 5.
3. Dynamo, 100, Waldron, 2 à 1, 4 à 5, 1 à 3.
Temps, 1.16 2-5.
Heretic, Hearthstone, Tilford, Thomas, Union Jack ont aussi couru.

TROISIEME COURSE

1. Nello, 103, Waldron, 20 à 1; 4 à 1, au pair.
2. Briarpath, 104, J. McTaggart, 1 à 4.
3. Lace, 106, Nathan, 4 à 1, 1 à 2.
Temps, 1.16.
Semiquaver, Volthorpe, Kayderoseros, Spring Maid ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE

Chevaux de 3 ans et plus. Handicap Baltimore, 1 1-16 mille.
1. Tenpoint, 127, Butwell, 4 à 5.
2. Barnegat, 105, Nathan. 5 à 1, 3 à 5.
3. Donald McDonald, 107, Byrone, 3 à 5, 7 à 20.
Temps, 1.47 2-5.

CINQUIEME COURSE

Chevaux de 4 ans et plus, à réclamer, 1 mille.
1. Dartworth, 100, J. McTaggart, 1 à 5.
2. Spellbound, 106, Waltz, 9 à 1, au pair.
3. O. U. Buster, 100, Doyle, 40 à 1, 5 à 2.
Temps, 1.41 4-5.
Merry Lad, Servicence ont aussi couru.

SIXIEME COURSE

Juments de 2 ans, 6 furlongs.
1. Cregg, 108, Byrns, 4 à 5, 1 à 2, 1 à 4.
2. Smoll, 108, Butwell, 4 à 1, 4 à 5, 2 à 5.
3. Dombra, 105, Karrick, 5 à 1, 7 à 5, 1 à 2.
Temps, 1.16.
John P. Nixon, Netmaker, Flatbush, No Manager ont aussi couru.

Dans le monde du Baseball

Résultats des parties jouées hier après-midi dans les séries des ligues Américaine et Nationale :

LIGUE AMERICAINE

Chicago . . . . . 100010030—5 8 1
Détroit . . . . . .01002004x—7 13 4
Benz et Schalk; Dauss et Gibson.
Arbitres — O'Laughlin et Ferguson.

Chicago . . . . . . 000100—1 5 2
Détroit . . . . 000000—0 6 0
Russell et Easterly; Williams et Stanage.
Arbitres — O'Laughlin et Ferguson.
St-Louis . . . . . . 300010000—4 9 2
Cleveland . . . . .11001020x—5 12 2

Baumgardner et Agnew; Cullop et O'Neill.
Arbitres, Hildebrand et Sheridan.
Saint-Louis . . . .—
Cleveland . . . .—
Weilman et McAllister; Mitchell et Carish.
Arbitres, Hildebrand et Sheridan.
Boston . . . .020100006— 9 13 1
Washington . .30231100x—1018 1
Anderson et Snell; Williams et Henry.
Arbitres, Connolly et Dineen.
New-York 21000001
Philadelphie 40110020
Schultz et Sweeney; Brown, Stawskey et Lapp.
Arbitres, Evans et Egan. . . .

LIGUE NATIONALE

Philadelphie . .100100041— 7 18 3
New-York . . .60024000x— 12 18 2
Brennan, Marshall et Killifer; Crandall et Meyers.
Arbitres, Klem et Orth.
Philadelphie . . . 022000010—5 8 1
New--York . . .105000101—7 9 2
Alexander et Burns; Fromme et McLean.
Arbitres, Klem et Orth.
Pittsburg . . . 010000000—1 6 0
Chicago . . . .10020000x—3 9 0
Hendrix et Simon; Pierce et Archer.
Arbitres, O'Day et Emslie.
Cincinnati . . . 000200000— 2 13 8
St-Louis . . . . .00610031x—11 13 0
Packard et Blackburn; Perritt et Snyder.
Arbitres, Brennen et Eason.
Brooklyn-Boston. — Pluie.

Les expériences effectuées par l'aviateur Pégoud

LA STABILISATION AUTOMATIQUE

On sait la nature des expériences récemment effectuées par l'aviateur Pégoud, devenu en très peu de jours célèbre, et cela très justement, étant donné la vaillance et l'adresse dont il a fait preuve.

Les opinions ont été très différentes sur la valeur de ces expériences. Les uns ont dit qu'elles n'avaient rien prouvé ; les autres, au contraire, qu'elles suffisaient à démontrer l'inutilité de toute stabilisation des aéroplanes. Il y a de part et d'autre une exagération manifeste.

Les vols sensationnels de Pégoud ont fourni cette démonstration très intéressante, qu'un aviateur pilotant un appareil convenablement conçu et équilibré peut, à la condition de conserver toujours un parfait sang-froid, ne pas craindre de voler dans n'importe quel position. Le résultat le plus heureux dans cette démonstration est qu'à l'avenir un pilote d'aéroplane, qui sentira son appareil devenir le jouet du vent et même se retourner, pourra peut-être, par le seul souvenir de ce que fit Pégoud, garder la maîtrise de soi qui lui permettra de reprendre quelques secondes plus tard ses commandes et de terminer normalement son vol.

Cela dit, nous ajoutons que nous sommes d'accord avec ceux de nos confrères qui ont dit que l'appareil piloté par Pégoud n'était pas "inchavirable" ni automatiquement stable. Le constructeur de cet engin, M. Louis Blériot, ne l'a d'ailleurs jamais prétendu. Pégoud, en gardant constamment le contrôle de ses commandes, a permis la constatation enregistrée plus haut et aussi a prouvé que l'appareil qu'il pilotait est remarquablement établi. Nous estimons que c'est un résultat de réelle importance.

Il est évident et juste que la stabilité automatique ne doit pas perdre, par le fait de ce résultat, un seul de ses partisans.

Ceux-ci pensent que l'avenir est à l'appareil automatique stable par sa construction même ou par l'addition d'un stabilisateur, dont le rôle est d'aider le pilote, de lui éviter une notable partie de la fatigue, de prévoir la défaillance toujours possible et de faire dans tous les cas la manœuvre nécessaire pour maintenir l'avion en position de vol normal.

Nous devons à la vérité de dire que d'une manière générale, les aviateurs semblent ne pas croire à la stabilisation automatique. Ont-ils raison ? Ou un certain sentiment de vanité joue-t-il un rôle en cette occasion ? Nous l'ignorons. Mais il est certain que bien peu de pilotes d'aéroplanes ont essayé un stabilisateur automatique.

Puisque nous avons rendu hommage à la valeur des expériences de Pégoud, nous n'en pouvons que mieux dire combien nous estimons regrettable cette hostilité des pilotes envers la stabilisation automatique. Rien ne l'explique, et nous voudrions voir organiser le plus tôt possible des expériences officielles avec des appareils stabilisés afin de permettre enfin à chacun de se former une opinion sur l'intérêt que cette méthode peut présenter pour l'avenir de la locomotion aérienne.

Paul ROUSSEAU.

(Revue Hebdomadaire).

Assemblée de la Ligue Canadienne

L'assemblée de la ligue Canadienne de Quilles aura lieu demain soir au domicile du président de la ligue, M. Rod. Lamoureux, au No 283 de la rue Beaudry, près de la rue Sainte-Catherine. Les clubs qui désirent faire partie de la ligue sont priés de se faire représenter ou d'envoyer leur adhésion au Dr Théo Saint-Martin, 241 Saint-Hubert.

Le dépôt pour chaque club s'élève à $7.00 et devra être fait le soir même de la réunion.

Euchre du Club Moliere

Le club de raquetteurs Le Molière organisé pour le 22 courant un grand euchre à la salle Mont Royal. Cette fete toute à la fois sportive et sociale promet d'éclipser tout ce qui s'est fait jusqu'aujourd'hui. Les prix sont riches et nombreux et le programme sera des plus intéressants. Les personnes qui désirent retenir leurs billets à l'avance peuvent s'adresser à M. E. Dupré, 1311 rue Berri, ou aux salles du Club, 121a Carrière.

L'ouverture de la saison de Rugby

LE CLUB OTTAWA REMPORTE UNE VICTOIRE FACILE SUR L'EQUIPE DE LA M.A.A.A. — TIGERS vs. ARGONAUTS.

L'ouverture de la saison 1913 de la Ligue Interprovinciale de Rugby a eu lieu hier après-midi, au terrain du M.A.A.A. devant une assistance des plus nombreuses. Les clubs aux prises étaient les Montréal et les Ottawa.

Ces derniers avaient un grand avantage sur leurs adversaires, ayant déjà cette saison, remporté une victoire sur les Hamilton. Néanmoins l'équipe montréalaise fit bonne figure et un peu plus de pratique lui aurait certainement valu la victoire. Plusieurs joueurs s'alignèrent hier après-midi pour première fin. La saison augure bien et l'on s'attend à une chaude lutte pour le championnat. George Kelly, aile de l'équipe du M.A.A.A., bien que suspendu, devait jouer hier après-midi. Comme on se le rappelle, Kelly avait été suspendu par P. P. Galt, président du bureau des commissaires de l'union, pour avoir joué pour un club professionnel. M. Melville, gérant du M.A.A.A. en apprenant cette nouvelle s'empressa de télégraphier à M. Galt. Voici la réponse qu'il a reçu peu de temps avant la partie:

M. R. E. Melville, j

Regrette beaucoup mais ne peux pas permettre à Kelly de jouer.

THOMAS P. GALT.

Comme on peut le concevoir, cette nouvelle causa toute une sensation. Kelly fut remplacé par Collican. La partie fut lente au début à cause de l'état du terrain qu'avaient détrempé les fortes pluies antérieures. La artie ne fut pas tout à fait exempte de brutalités et plusieurs joueurs dûrent passer quelque temps à la clôture. Durant le dernier quart, Crankshaw, de l'équipe montréalaise, se disloqua une épaule.

Les équipes s'alignèrent comme suit:

Montréal	Ottawa
Baruncer	Becker
Baillie	Quillin
Williams	Gérard
Richards	Boucher
Crankshaw	Snelling
McAllen	Sullivan
Mingie	Hocks
Baker	Emerson
Cameron	Ryan
Sullivan	Sloden
Jamieson	Vaughan
Lee	McLann
McCormack	McLaughlin
Sullivan	Elliott

SOMMAIRE

1er Quart

Ottawa — Gérard 5
Ottawa — Quilty 6
Montréal — Borwick 1

2ème Quart

Ottawa — Gérard 2
Ottawa — Boucher 1
Montréal — Baillie 3
Ottawa — Elliot 7
Ottawa — McCann 1

TIGERS vs HAMILTON

Hamilton, Ont., 4. — Une foule des plus compactes assistait à la joute hier après-midi. La partie fut des plus contestée et les Tigers durent accomplir des prodiges d'adresse pour s'assurer la victoire.

Les équipes s'alignaient comme suit :

Hamilton	Tigers
Duke	Crocker
Ganter	McKehie
Leekie	Manson
O'Connor	Malette
Symons	Dixon
Murray	Gattenby
Burkart	Glassford
B. Buckart	Orbister
Heuther	Miles
M. Farland	Wilson
Foster	Craig
Jarvis	Young
Murphy	Myles
Sinclair	Neville

SOMMAIRE

1er Quart
Hamilton — 6 Tigers — 1
2ème Quart
Hamilton — 7 Tigers — 12
3ème Quart
Hamilton — 8 Tigers — 20
4ème Quart
Hamilton — 14 Tigers — 24

Il aimait trop le choux...

C'EST CE QUI L'A... CONDUIT EN PRISON. — OU UN NOMME CHARETTE, GRAND AMATEUR DE CHOUX, RENCONTRE UN AGENT MAIS NE PEUT TROUVER SON COUSIN.—DEUX BALLES DANS LA NUIT.

Qui eut jamais cru que le régime végétarien ait pu conduire un de ses adeptes en prison après avoir failli lui faire recevoir deux balles dans la peau?

C'est pourtant l'aventure advenue au pauvre Philias Charette, qui, samedi matin, comparaissait devant le magistrat Lanctôt.

Aux petites heures dans la nuit de vendredi, à samedi, il fit la rencontre d'un agent à deux pas du marché Saint-Laurent. Grand amateur de choux, il s'en était "procuré" deux de fortes tailles et les portaient à plein bras, sur son coeur.

—Vous avez là de bien beaux crucifères, fit l'intelligent limier, où les avez-vous pris?

Charette vit luir un soupçon dans la prunelle du Sherlock municipal; il se hâta de répondre :

—C'est mon cousin qui est habitant, qui me les a donnés.

L'agent n'est pas crédule, c'est son moindre défaut:—

—Ah! votre cousin, fit-il, j'aime aussi les choux et serais heureux de faire sa connaissance.

La position était embarrassante pour notre végétarien, car, vous l'avez sans doute deviné, son amour du vert légume dont les feuilles sont répandues dans le journalisme, l'avait poussé au vol. Il n'en partit pas moins à la recherche de son "cousin". Après avoir promené l'agent par tout le marché, il jeta tout à coup ses choux par terre et pris la poudre d'escampette. Il comptait sans le policier: pan! pan! deux balles viennent lui siffler aux oreilles qu'il vaut mieux s'arrêter et il obéit. Dare dare, un instant après, il file au poste ou bientôt il gémit sur ses choux et sa liberté perdus.

Au tribunal, il a confessé son crime et lundi il recevra sa punition. En attendant, les choux ramassés par l'agent, ont été remis à leur légitime propriétaire, M. A. Bisson, maraicher de Saint-Vincent-de-Paul et peut-être, vous qui lisez cette odyssée, vous en délectez-vous aujourd'hui dans votre pot-au-feu.

C'est la grâce que de sa prison Charette vous souhaite; il est à Bordeaux aux petits plats.

Réduisez votre Compte de Combustible
EN VOUS SERVANT DE
COKE DE GAZ
A $6.50 LA TONNE
(LIVRAISON LIMITEE)
COUTE $1.75 de moins par tonne que le charbon dur et donne autant de chaleur, est plus propre et plus facile à employer.
The Montreal Light, Heat & Power Company
Département du Coke. 204 EDIFICE DU POWER

LE RELAIS HOTEL FASHIONABLE
Coin Berri et St-Louis à coté du Viger
Magnifiques chambres, Salles de bain, Grandes salles d'attente, Salons, Cabinets particuliers pour dames, Salle de Banquet, Service de 1ère classe. Repas à 35c.
NAP. GEOFFROY, PROPRIETAIRE.

HOTEL RIENDEAU
Le rendez-vous des Canadiens-Français
En face de l'Hôtel-de-Ville et du Palais de Justice. A quelques pas des bateaux et des gares de chemin de fer.
SERVICE DE PREMIERE CLASSE
58 ET 60, PLACE JACQUES-CARTIER. MONTREAL
J. ARTHUR TANGUAY, Propriétaire.

VICTORIA HOTEL
ANGLE DES RUES SAINT-JACQUES ET WINDSOR
Avec tous les améliorations les plus modernes. Eau chaude et froide dans toutes les chambre ainsi que le téléphone.
Plan Américain, prix $2.00 par jour.
Prix spéciaux aux voyageurs de commerce.
Vis-à-vis de la gare Bonaventure, à proximité de la rue Windsor.

EMPLOYES
Devenez Capitalistes!
Vous savez fort bien que les plus grosses fortunes n'ont pas été acquises par ceux qui ont travaillé le plus fort—mais par ceux qui ont fait les meilleurs placements.
Si vous pouvez économiser quelques sous sur votre salaire quotidien, achetez des contrats dans le "PRET IMMOBILIER, Limitée", et il vous sera facile d'atteindre ce but tant désiré: l'aisance, la fortune.
Par notre système de coopération des capitaux, nous vous mettons en possession d'un capital qui vous permettra d'acheter une propriété ou de vous bâtir. Le capital qui vous est avancé est remboursable à raison de $5.75 par mois, sans intérêt.
Demandez notre brochure explicative.
AGENTS DEMANDES.—Le "PRET IMMOBILIER, Limitée", n'a pas encore d'agents dans tous les districts et est disposé à entrer en pourparlers avec des représentants bien qualifiés.
"LE PRET IMMOBILIER LIMITEE"
244, SAINTE-CATHERINE-EST, MONTREAL
Tél. Bell, Est 5779

Parc Sohmer
Ouvert tous les dimanches.
REPRESENTATIONS A 3 P.M. ET 8 P.M.
Vaudeville, Fanfare Militaire
ADMISSION, 10c

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES CORS
SÛRE. EFFICACE. SANS DOULEUR
EN VENTE PARTOUT 25c
FRANCO PAR LA POSTE
A J. LAURENCE, MONTREAL

PETITES ANNONCES
ARGENT A PRETER
NOUS REGLERONS toutes vos dettes. Vous transigez seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrevue personnelle seulement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC.
GEORGE V, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.
A TOUS CEUX QUE CES PRESENTES LETTRES VERRONT OU QU'ICELLES POURRONT CONCERNER,

SALUT.

Le sous-régistraire de la Province.

ATTENDU que la loi des compagnies de Québec statue que le lieutenant-gouverneur peut, au moyen de lettres patentes expédiées sous le grand Sceau, accorder à cinq personnes ou plus, qui en font le demande par requête, une charte les constituant en corporation pour certains objets relevant de l'autorité législative de cette province:

ATTENDU que les personnes ci-après désignées ont déposé une requête demandant une charte qui les constitue en corporation pour les objets ci-après décrits; et

ATTENDU qu'il a été démontré que les dites personnes ont rempli les formalités prescrites pour l'obtention de la charte demandée, et que les objets de l'entreprise de la compagnie projetée sont de ceux pour lesquels le lieutenant-gouverneur peut accorder une charte;

A CES CAUSES, Nous avons, en vertu des pouvoirs qui Nous sont conférés, par la dite loi des compagnies de Québec, constitué et, par les présentes lettres patentes, constituons en corporation les personnes suivantes savoir:

MM. François Turgeon, agent d'immeubles; Eugène Côté, dentiste; Joseph Alfred Turgeon, marchand; Félix Gervais, marchand; Frédéric Berthiaume, hôtelier; Joseph Léonard Laplante, tailleur, tous de Montréal.
ainsi que les autres personnes qui sont ou deviendront actionnaires de la compagnie, et ce pour les objets suivants:

Commerce d'immeuble en général.

Le nom de la compagnie constituée en corporation est "LE CRÉDIT IMMOBILIER DE BOUCHERVILLE".

La principale place d'affaires de la dite compagnie est à Montréal, dans notre province.

Le fonds social de la compagnie, divisé en trois cents actions de cent piastres chacune, est fixé à la somme de trente mille piastres, monnaie courante du Canada.

Sont nommés directeurs provisoires de la compagnie les personnes suivantes, savoir: François Turgeon, Joseph-Alfred Turgeon, et Eugène Côté.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand Sceau de Notre dite province de Québec.

Témoin : Notre très fidèle et bien-aimé, l'honorable SIR FRANCOIS LANGELIER, Chevalier, lieutenant-gouverneur de Notre dite province de Québec, en l'Hôtel du Gouvernement de Notre province de Québec, en Québec, ce vingt-troisième jour d'août en l'an de grâce mil neuf cent treize et de Notre Règne la quatrième.

Par ordre,
Le sous-secrétaire de la province,
C. J. SIMARD.

Les travaux du Champ de Mars, d'après les plans de M. Todd, approuvés par les commissaires, devaient coûter $45,000. Ils coûteront en réalité plus de $100,000.

Tout est si cher!

MAISON D'ÉDUCATION
INTERNATIONAL Business College
198 Sainte-Catherine Ouest, Montréal
Fondé en 1895
POSITIONS ASSUREES
Prospectus sur demande. Tél. Main 309
Angus Caza, Princ.

CANADA.

L'honorable Louis Coderre, Secrétaire d'Etat du Canada.
A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner.

SALUT.

ATTENDU que, dans et par la première partie du chapitre 79 des Statuts Refondus du Canada de 1906, désignée sous le nom de la "Loi des Compagnies", il est prescrit entre autres choses que le Secrétaire d'Etat peut, par lettres patentes émises sous son sceau d'office, octroyer une charte à toutes personnes, au nombre d'au moins cinq, qui, après s'être conformées aux dispositions de cet acte, demanderont une telle charte les constituant, elles et toutes autres personnes qui pourraient devenir actionnaires de la compagnie créée par elle, en corporation et corps politique pour aucuns des objets du ressort du Parlement du Canada, sauf la construction et l'exploitation de lignes de chemins de fer, de télégraphe ou de téléphone, ou les affaires de banque, ou l'émission du papier-monnaie, ou les opérations d'assurances ou les opérations de compagnies de prêt, après que les requérants auront établi à la satisfaction du Secrétaire d'Etat qu'ils ont rempli les termes et conditions imposés par le dit acte préalablement à l'octroi de la charte;

ET ATTENDU QUE

Daniel McAvoy, Conseil du Roi, de la ville de Maisonneuve, dans la province de Québec, Yvon Lamontagne, avocat; Edouard Bouchard, organisateur de sociétés; Abel Michaud et Emile Marceau, teneurs de livres, tous quatre de la cité de Montréal, dans la dite province de Québec, ont demandé l'octroi d'une charte sous l'autorité du dit acte, les constituant, eux et toutes autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la dite compagnie, en corporation et corps politique sous le nom de "THE MAISONNEUVE CONTRACTING COMPANY, LIMITED", pour les fins mentionnées ci-après, et ont suffisamment établi qu'ils ont rempli les conditions et procédures exigées par le dit acte et établi la vérité et la suffisance des allégués de leur requête, et qu'ils ont produit au ministère du Secrétaire d'Etat un duplicata du mémorandum de convention signé et scellé par les requérants conformément aux dispositions du dit acte.

SACHEZ MAINTENANT que je, le dit LOUIS CODERRE, Secrétaire d'Etat du Canada, agissant sous l'autorité du dit acte, constitue par les présentes lettres patentes les dits Daniel McAvoy, Yvon Lamontagne, Edouard Bouchard, Abel Michaud et Emile Marceau et toutes autres personnes qui pourraient devenir actionnaires dans la dite compagnie en corporation et corps politique sous le nom "THE MAISONNEUVE CONTRACTING COMPANY, LIMITED" avec tous les droits et pouvoirs conférés par le dit acte, et pour les fins et dans les conditions suivantes, savoir:—

(a) Exercer l'industrie générale de contracteurs pour la confection, l'érection de tous travaux, soit publics, soit privés, y compris la fabrication, l'achat, la vente, la réparation et commerce de machineries, outils de toutes sortes, bois et métaux et toutes les autres matières et choses d'une nature quelconque reliées à la dite Compagnie ou s'y rattachant de quelque manière;

(b) Construire, équiper, opérer, exploiter, et diriger des magasins, moulins, manufactures, cours, entrepôts, travaux, quais, moyens de transportation, bureaux et toutes autres entreprises relatives aux industries de la compagnie;

(c) Acquérir, acheter, arrenter, ou autrement détenir toutes propriétés mobilières et immobilières qui seraient jugées nécessaires aux fins de l'industrie de la compagnie y compris les fabriques, magasins et autres établissements, les vendre, arrenter, céder, échanger ou remplacer;

(d) Agir comme vendeur, agent représentant, distributeur ou entreposeur pour toutes personnes et pour toutes machineries, matériaux, produits qui peuvent servir directement ou indirectement dans l'exécution de contrats;

(e) Acquérir, développer, équiper, diriger, opérer ou autrement disposer, pour son propre compte ou pour celui d'autres personnes, de tous pouvoirs d'eau, d'équipements, d'installations électriques et à gaz et tous outillages et stations de pouvoirs quels qu'ils soient en tout ou en partie et toutes entreprises industrielles ou commerciales se rapportant ou résultant des pouvoirs ci-mentionnés, en se conformant à toute loi ou règlement local, municipal ou autre à cet égard;

(f) Acheter, acquérir ou autrement obtenir tous brevets ou droits de brevet, perfectionnement et procédés enregistrés, marques de commerce, noms de commerce et dessins de fabrique reliés de quelque manière à l'industrie de la compagnie ou utiles à son industrie et à vendre ou autrement faire valoir tous ses brevets, droits de brevets, marques et dessins de fabriques;

(g) Conclure des conventions au sujet du partage des profits, la fusion des industries, la coopération, les risques communs, les concessions réciproques, la consolidation et la fusion avec toutes autres compagnies, maisons, sociétés, ces personnes exerçant une industrie reliée à la présente industrie ou propre à atteindre les objets pour lesquels la compagnie demande à être constituée en corporation;

(h) Acquérir, détenir, posséder et céder les actions, obligations ou autres valeurs de toute telle compagnie, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la loi des compagnies, et vendre ou disposer de la totalité ou d'une partie de l'actif de la compagnie, et en recevoir le paiement en actions, obligations ou autres valeurs de toute compagnie exerçant une industrie semblable ou par tout autre mode de paiement que la présente compagnie jugera bon;

La compagnie exercera son industrie par tout le Canada et ailleurs.

Le siège principal de la compagnie sera à Maisonneuve, dans la province de Québec.

Le fonds social est fixé à cent mille piastres divisé en mille actions de cent piastres chacune, sujet à l'accroissement du dit fonds social en vertu des dispositions du dit acte.

Les dits requérants seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la compagnie.

POURVU TOUTEFOIS que rien dans les présentes ne soit interprété comme autorisant la construtcion et l'exploitation de lignes de chemins de fer, de télégraphe ou de téléphone, ou les affaires de banque, ou l'émission du papier-monnaie, ou les opérations d'assurances ou les opérations de compagnie de prêt par la dite compagnie.

Données sous mes seing et sceau d'office, à Ottawa, ce huitième jour de janvier 1913.

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

Cartes Professionnelles et d'Affaires

IMMEUBLES

H. BEAUREGARD
Entrepreneur Général en Construction
Tél. Bell Main 735 70 rue Saint-Jacques
MONTREAL

Tél. Main 6431 Résidence Est 5529
JACQUES & VIGER
COURTIERS EN IMMEUBLES ET ASSURANCES
SPÉCIALITÉ DE PRÊTS SUR PREMIÈRE HYPOTHÈQUE
Chambre 401. Edifice Dominion Express. 145 rue Saint-Jacques, Montréal

Tél Main 4636
CHAGNON & MAGEAU Courtiers 52 ST-JACQUES
ASSURANCES
Feu-Vie-Accidents Responsabilité patronale.
IMMEUBLES
Spécialités : Achats et Ventes de Terres.

COMMENT DEVENIR PROPRIETAIRE

Tout locataire peut devenir propriétaire en appliquant le montant de son loyer au paiement d'une propriété. Toute propriété à Montréal se paie par ses propres revenus dans l'espace de douze à quinze ans. Pourquoi enrichir toujours le riche? devenez donc propriétaire. Notre compagnie n'a pour unique but, que de faire de ses membres adhérents, des propriétaires. Les nombreuses inscriptions indiquent que notre proposition est bien comprise.

Demandez la brochure explicative.

LE CRÉDIT MONTREAL LTEE, 1002 MONT-ROYAL EST. Tél. St-Louis 5879.

Président, Aimé Handfield, M.D.; vice-président, J. A. Saint-Julien, C.R.; secrétaire-trésorier, Henri Foucreau.
Représentants demandés.

$50.00

— La Subdivision la plus belle et la mieux située de Saint-Eustache, est sans contredit le

PARC SAINT-PAUL

Tous les PROPRIETAIRES de lots ont droit à la RIVIERE. Son site très élevé, et la courte distance qui la sépare de Montréal, qui n'est que de 17 milles, entre les deux gares, augmente beaucoup, la valeur du Parc Saint-Paul.

Pour plus amples détails s'adresser à

PAUL & ROBERT
Tél Main 6544. Edifice La Sauvegarde, 92 Notre-Dame Est, MONTREAL

MEDECINS ET DENTISTES

Dr P. E. Lalanne
Des hopitaux de Paris
531, RUE ST-DENIS
TEL. EST 540
Consultations de 2 à 4 p.m.—7 à 8 p.m.

Dr M. LEMOYNE
257 SHERBROOKE EST
(Près Saint-Denis)
Maladies de yeux, oreilles, nez, gorge, larynx.
Tél. Est 4550.

Maladies des voies urinaires et de la peau.
Dr NORMAN MASSE
Consultations : 1.30 à 3 p.m., 7 à 8 p.m.
1336 BLVD. ST-LAURENT
PRES RACHEL
TEL. ST-LOUIS 1628

Docteur J. A. St-Denis
Maladies des Yeux, du Nez, de la Gorge et des Oreilles.
117 RUE CHERRIER
MONTREAL.
TEL. EST 829.

Dr Arthur Beauchamp
CHIRURGIEN-DENTISTE
165 Rue St-Denis 4 Portes de l'Université
Tél. Bell Est 3549

DENTISTES
J. G. A. GENDREAU
CONRAD GENDREAU
sont maintenant installés au
No 535 RUE SAINT-DENIS
(Vis-à-vis le carré St-Louis)
TEL. EST 2916.

Dr H. Lanthier
DENTISTE
835 St-Denis Angle Duluth
Tél. Est 1381

Tel. Bell, Est 5223
Dr P. A. FORTIER
CHIRURGIEN-DENTISTE
661 ST-DENIS, coin Roy
HEURES : 9 A 5

Dr L. NOLIN TRUDEAU
CHIRURGIEN-DENTISTE
389 Rue Saint-Denis. Tel. Bell Est 3616.
De 9 h. à 5 h. tous les jours, et les mardis, mercredis et vendredis, de 7 h. à 9 h. du soir.

Guérison des yeux sans médicaments, opération ni douleur. Nos "Verres Toric" nouveau style A ORDRE, sont garantis pour bien VOIR de LOIN et de PRES, tracer, coudre, lire, écrire.
Consultez le meilleur de Montréal
A L'INSTITUT D'OPTIQUE
Le SPECIALISTE BEAUMIER
144, Ste-Catherine Est
coin Ave. Hôtel de Ville, Montréal
L'EXAMEN DES YEUX GRATIS
Spécialité : Yeux Artificiels
AVIS.—Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en lunetterie.
Il recherche les Cas difficiles, désespérés. N'achetez jamais des "PEDLERS" ni aux magasins "A tout faire", si vous tenez à vos yeux.

Nos dents sont très belles, naturelles, garanties.
L'INSTITUT DENTAIRE FRANCO - AMERICAIN,
(Incorporée)
162 Rue Saint-Denis,
MONTREAL.

AVOCATS ET NOTAIRES

TEL. BELL, MAIN 6420
Bureau du soir : 34 rue Desery, Hochelaga
TEL. LaSALLE 937
Arthur Gibeault, B.A., L.L.L.
AVOCAT
54 Notre-Dame Est, MONTREAL.
CHAMBRE 37 & 38

Patterson & Lavery
AVOCATS-PROCUREURS
SUITE 111. 180 ST-JACQUES
Tél. Bell Main 3960. Câble Wilpon.
W. Patterson, C. R. Salluste Lavery, B.C.L... M. Lavery a son bureau du soir, 1 Saint-Thomas, Longueuil.

Léandre Bélanger, ex-président de la Chambre des Notaires pour la Province de Québec.
Adrien Bélanger, L. L. L.
Bélanger & Bélanger,
NOTAIRES & COMPTABLES
No 30, RUE ST-JACQUES.
Edifice "Trust & Loan"
Argent à Prêter. MONTREAL.
Tel. Bell Main 1859

Résidence : 1504 St-Denis. Tél. St-Louis 4755
A. E. GRANDBOIS, L.L.B.
NOTAIRE
62 rue St-Jacques, Montréal
TEL. BELL MAIN 7675.

T. B. M, 2785 368 de L'EPEE, Outremont St-Louis 3585
Lucien Giroux
NOTAIRE
Argent à Prêter—Règlement de Succession
EDIFICE ST-CHARLES, 43 rue ST-GABRIEL
MONTREAL

TEL. BELL MAIN 2959
Proulx & Proulx
NOTAIRES
Bâtisse Banque Nationale
99 ST-JACQUES, Montréal

COMMERCE

Téléphone Main 1466 F. A. BOUCHER Propriétaire
BOUCHER & MERCIER
MARCHANDS-TAILLEURS
292 BOULEVARD ST-LAURENT MONTREAL
(Monument National)

J. HUDON
MARCHAND-TAILLEUR
85 rue CLARKE MONTREAL
Ci-devant rue St-Chs. Borromée
A reçu les dernières nouveautés et nuances les plus chics pour les complets d'été et d'automne, pour hommes.
Une VISITE est sollicitée.

TEL. BELL EST 6876
The Renaud Motor Supply Co.
ACCESSOIRES D'AUTOMOBILES
ET FOURNITURES DE MOTEURS
326 Ste-Catherine Est, Montréal

$15 HABIT $15
GARANTI D'UNE VALEUR DE $25
NI PLUS NI MOINS
FAIT A ORDRE AU PRIX DU GROS
English & Scotch Woolen Co.
415 Ste-Catherine Est.— 261 Ste-Catherine Ouest
MONTRÉAL

I. L. LAFLEUR
LIMITEE
Importateurs de
Quincailleries, Peintures, Verreries, Vernis, etc. Aussi Chaloupes et Yachts à Gazoline
362-366 NOTRE - DAME OUEST
43 a 57 rue Dupré, Montréal
Téléphones : au magasin :
Bell Main 2220, Marchands 543
Au bureau : Bell Main 4161
Résidence—Bell : Mount 3310 Ring 3
Notre-Dame-de-Grâces

Joseph Saucier
PROF. DE CHANT
475 St-Denis, près Sherbrooke
TELEPHONE BELL EST 2886.
¶ *Préparation aux examens de l'Académie de Musique de Québec.*

CE QUI SE PASSE

Les populations de langue française aux Etats-Unis.— M. Poincaré et les églises. — Les élections générales en Italie.— La politique étrangère de l'Autriche.— Pénétration italienne en Asie-Mineur. — En Irlande.

Les populations de langue française réparties dans les divers Etats de l'Union nord-américaine, donnent, quand on les réunit en un seul groupe, un nombre relativement élevé d'habitants. Surpris de l'importance de ce groupe, M. Ira E. Bennett, du "Washington Post", écrit dans "l'American Leader", un long article dans lequel il fait remarquer cette importance et la part d'influence que l'électeur de langue française doit exercer dans les campagnes électorales.

"Il y a aux Etats-Unis, dit M. Bennett, plus d'un million d'individus nés dans le Canada français, ou dont les parents naquirent dans le Dominion, et qui actuellement parlent la langue française. Le dernier recensement ne faisant pas mention de leurs enfants et autres descendants qui parlent français et forment une partie importante de notre population franco-américaine, ces derniers sont classés comme Américains. C'est alors que pour connaître exactement le nombre des habitants des Etats-Unis parlant français dans leurs foyers il a fallu se livrer à une enquête dans les centres canadiens-français des Etats-Unis."

M. Bennett explique alors que les statisticiens dans les travaux desquels il a puisé ses informations, s'adressèrent aux paroisses catholiques françaises pour avoir le nombre des enfants et descendants des Canadiens-Français classés comme étrangers au recensement. On trouve un chiffre excédant un million et demi et le dernier recensement indique que le chiffre des populations de langue française dépasse deux millions.

Par des chiffres M. Bennett montre que la population de langue française dépasse en nombre le chiffre de la population de plusieurs groupes d'Etats (il compte six groupes de deux à quatre Etats), ainsi que le chiffre de six autres Etats dont la population varie de un million à un million 492,000 habitants.

"Cela fait un total de vingt-six Etats, continue le rédacteur du "Washington Post", ayant un chiffre de population inférieur au total des populations de langue française de ce pays. Si, par exemple, les habitants des Etats formant l'un de ces groupes venaient à quitter le territoire qu'ils occupent pour céder la place aux populations de langue française de ce pays, la population totale de ce groupe se trouverait accrue d'un chiffre notable d'habitants.

"Or, conclut M. Ira Bennett, comme chaque Etat de l'Union est considéré comme un pouvoir politique, on ne saurait négliger tout groupe [illegible] que plusieurs Etats réunis, lorsqu'on a en vue la victoire finale".

* * *

M. Poincaré a fait, en automobile, dans le Midi de la France, une longue randonnée qui vient de prendre fin. Le président de la république française a visité d'innombrables monuments, mais s'est soigneusement gardé d'entrer dans aucune église. Pourquoi? La "Libre Parole" s'exprime ainsi à ce sujet:

"M. Raymond Poincaré, écrit-elle, a donc terminé son voyage en automobile à travers la région centrale de la France. On peut approuver ou improuver cette initiative et cette expérience; on peut apprécier diversement certaines circonstances du voyage.

"Mais il est un point sur lequel l'accord doit être unanime: comment, pourquoi, M. Poincaré n'a-t-il pas pénétré dans une seule des églises dont il a, en passant, admiré l'extérieur? Nul n'ignore que, précisément, entre celles qui ont été dédaignées, il s'en trouve dont la richesse ou dont les lignes retiennent à juste titre l'attention des touristes qui ne sont pas chefs d'Etat: depuis les vitraux de l'église d'Eymoutiers, jusqu'au choeur romano-byzantin de l'église de Souillac, les merveilles ont, par douzaines, sollicité le regard de M. Poincaré ; mais M. Poincaré ne leur a pas accordé un coup d'oeil: qui faut-il en plaindre?

"On m'a conté que, naguère, un groupe de conseillers municipaux parisiens, revenant d'un voyage dans les pays du Nord, s'était arrêté à Cologne pour visiter rapidement la ville. Nos édiles arrivent devant la cathédrale immense, qui a suscité tant de jugements divers, mais dont nul ne saurait nier la majesté. Ils contemple la façade, l'admirent, et l'un d'eux se dirige vers une porte latérale donnant accès dans la nef.

"Tous ses compagnons le suivent, à l'exception d'un seul, qui appartient à l'opinion radicale-socialiste. "Vous ne venez pas? — Je ne peux pas! Que dirait mon Comité, s'il apprenait que je suis allé à l'église?" Ce conseiller parisien n'a pas osé connaître l'intérieur de la cathédrale de Cologne.

"Il est fâcheux pour le président de la république qu'il semble avoir une parenté quelconque avec ce trembleur. Au fait, pourquoi M. Poincaré n'a-t-il pas voulu visiter une seule église? Ne fût-ce point par crainte de soulever quelque incident si lui-même, ou si quelqu'un des siens s'y affirmait, par quelque signe de croix, fidèle à la religion nationale?

* * *

La question à l'ordre du jour en Italie est celle des élections générales et les événements internationaux sont relégués au second plan. La campagne est aujourd'hui générale, la date des élections étant fixée au 26 octobre.

Les élections se feront cette année pour la première fois sur la base d'un suffrage très élargi, presque universel. Le nombre des électeurs qui était de 3,319,207 atteint maintenant, le chiffre de 8 millions 629,930.

A cause des faveurs spéciales dont ils jouissent et qui leur donnent une supériorité incontestable sur les candidats des partis d'opposition, le nombre des candidats qui ont sollicité la consécration ministérielle est impressionnant, et bien que le gouvernement n'ait pas encore fait connaître son programme dont le plat de résistance sera l'expédition de Tripoli et ses résultats (examinés naturellement avec la loupe gouvernementale) presque tous les collèges possèdent déjà leur candidat ministériel. Les députés sortants qui ont décliné leur candidature étaient une soixantaine à la fin d'août. Plusieurs d'entre eux seront nommés sénateurs. La future chambre aura, dit-on, cette particularité qu'elle sera peuplée de fils, de frères, de neveux, etc., des députés ou sénateurs et de hauts fonctionnaires de l'Etat dont le nombre élevé a soulevé les protestations énergiques du "Giornale d'Italia".

Le programme des catholiques, tel qu'il a été exposé à Venise et à Rome, est efficacement soutenu par les journaux dont l'accord avec le Vatican semble provisoirement établi. On affirme que, suivant le désir exprimé par le saint-père lui-même, les candidats catholiques ne seront pas plus de vingt-cinq. Ils se présenteront là seulement où les forces catholiques sont en majorité écrasante et où une personnalité catholique occupe une très forte position. Partout ailleurs, les catholiques appuieront les candidats libéraux et constitutionnels qui auront préalablement pris l'engagement écrit de s'opposer à toute mesure anticléricale.

On pense que le parti libéral maintiendra facilement ses positions. Le programme du parti radical n'est pas encore connu. On sait toutefois que les radicaux désirent captiver les grâces de M. Giolitti et qu'ils adhèreront sans condition à l'entreprise tripolitaine.

Comme les socialistes révolutionnaires, les républicains continueront à être opposés à la conquête africaine. Ce sont d'ailleurs les deux seuls partis qui aient vraiment représenté, jusqu'ici, l'opposition.

* * *

L'Association centrale des industriels d'Autriche a tenu à Aussig une réunion à laquelle ont pris part les représentants du grand commerce et de la grande industrie autrichiens.

Cette assemblée, sur la proposition de M. Guillaume Ginsky, a voté, à l'unanimité, sans discussion, une motion blâmant la politique extérieure de l'Autriche. Voici le texte de cette motion, qui fait beaucoup de bruit:

"A la fin d'une période d'événements militaires qui ont touché aux intérêts vitaux de la monarchie, l'industrie autrichienne considère qu'elle est autorisée, voire même qu'elle est obligée, pour des motifs de conservation, de dire que la direction suivie par notre politique étrangère est complètement erronée. Au lieu que la politique étrangère ait agi comme un instrument d'extension économique, elle a conduit au résultat diamétralement opposé; elle a eu pour conséquences l'exclusion de notre commerce de marchés qu'il avait conquis depuis des siècles et la disparition d'amitiés politiques que nous comptions comme un appui des plus précieux.

"L'industrie autrichienne sait très bien que la conservation et l'acquisition de nouveaux débouchés est une oeuvre qui lui incombe d'abord à elle-même, mais elle a le droit d'exiger que l'opinion publique ne lui barre pas la route pour l'amour d'une politique de prestige.

"L'assemblée de l'Association centrale des industriels d'Autriche exige, au nom de l'industrie autrichienne, que la politique extérieure prenne une direction conforme à ce principe, exigence d'autant plus urgente que la monarchie, étant données les circonstances intérieures, est obligée plus que jamais à rétablir son bilan commercial et à développer les exportations."

Les journaux constatent que jamais manifestation de ce genre n'a été faite encore contre la politique étrangère.

La "Nouvelle Presse libre" déclare que les autorités publiques ne pourront pas refuser de donner une réponse pour que l'on sache si elles entendent poursuivre une politique dont personne ne veut et pour laquelle tant de gens ont de la répulsion.

* * *

Un communiqué officieux confirme la nouvelle, envoyée de Constantinople à l'"Echo de Paris", et annonçant que le commandeur Nogara, représentant d'un groupe italien, a signé un contrat pour étudier la construction d'une ligne de chemin de fer en Asie-Mineure, qui aura son point de départ à Adalia. Les journaux font remarquer l'importance de cette concession, qui inaugure la pénétration pacifique de l'Italie dans l'Asie-Mineure. Tandis que toutes les autres puissances se taillaient des zones d'influence dans cette région, et y laissaient des capitaux, l'Italie seule restait à l'écart. Aujourd'hui, elle entre, elle aussi, en scène, et le "Messaggero" espère "qu'elle saura rattraper le temps perdu.

"Adalia se trouve placée dans une contrée des plus fertiles de l'Asie-Mineure, entre Rhodes et Chypre. Le chemin de fer a construire traversera les plateaux du Taurus, et aboutira à la ville de Bouldour, sur le lac du même nom."

Le "Messaggero" conclut en disant qu'"Adalia va devenir pour l'Italie un petit Bagdad, et va ouvrir de nouveaux centres à son activité".

L'officieuse "Tribuna" écrit, de son côté, que la concession du chemin de fer d'Adalia a une haute importance, et que l'Italie doit être reconnaissante à la Turquie de cette preuve de déférence et de bon vouloir. Toutes les grandes nations ont des sphères d'intérêt en Asie-Mineure; il était temps que l'Italie se présentât, elle aussi, pour faire valoir son influence.

Adalia est un centre commercial important; la ville compte 30,000 habitants. Le concessionnaire, le commandeur Nogara, est représentant de l'Italie dans la Commission internationale de la Dette ottomane. M. Nogara, dans les démarches qu'il a faites pour obtenir cette concession, a été puissamment aidé par l'ambassadeur d'Italie auprès du sultan, M. Gorroni.

L'OBSERVATEUR.

Un avocat du diable

LES LIBERAUX ICI ET AILLEURS

Les libéraux, qui se flattent d'être très combatifs dans notre province, le sont moins dans la Colombie britannique. Un journal libéral de Victoria suggère, en effet, que ce serait, de la part du gouvernement provincial, une gracieuseté de permettre l'élection par acclamation d'un libéral dans le collège laissé vacant par la nomination de M. McPhillips aux fonctions de juge.

Ce point de vue—observe un confrère conservateur de Victoria — est charmant; mais ce n'est pas de la politique. Et si l'Eglise a parfois un "avocat du diable", les gouvernements, règle générale, n'éprouvent guère le désir d'en avoir un. On reconnaît bien, en principe, même chez les gouvernants, que l'opposition est bonne, voire nécessaire; mais, dans la pratique, c'est, comme on dit vulgairement, "au plus fort la poche". Ainsi, la demande du journal libéral de Victoria est-elle considérée tout bonnement comme un aveu d'impuissance.

La Revue Hebdomadaire

No DU 20 SEPTEMBRE.

PARTIE LITTERAIRE

Paul Adam. Les Paulistes.

E. Rodocanachi. Boccace. (A propos du 6e centenaire de son anniversaire).

André Lichtenberger. Le Sang nouveau (II).

Victor du Bled. Les Métamorphoses du luxe.

Capitaine Charlot. Les examens des conscrits: Que savent les Français de vingt ans?

Madeleine Dufresne. L'Ecole des tout-petits: une expérience personnelle.

Michel Epuy. Le Bouc émissaire. (Moeurs ardéchoises).

Revues étrangères. — Revue économique et financière.—La Vie mondaine.—La Vie médicale.—La Vie pratique.—Chronique sportive.

On s'abonne à M. Léon Lorrain, au "Devoir".

Un pasteur protestant torontorien déclare que Toronto est la ville la plus immorale de l'Amérique, sans excepter Chicago.

Il ne faut pas se frapper pour ça, notre M. Roberts affirmera que c'est Montréal.

LA VIE MUSICALE

L'ACCOMPAGNEMENT DU PLAIN CHANT. — MME MELBA A L'ARENA. — L'OEUVRE DE M. ALEXIS CONTANT. — LES AUTOGRAPHES D'OUVRAGES A LA BIBLIOTHEQUE DE L'OPERA.

J'ai reçu une autre lettre concernant les remarques de M. Maurice Emmanuel sur l'accompagnement du Plain Chant ; elle vient cette fois-ci d'une personne qui juge la question avec sa sentimentalité plutôt qu'avec la connaissance du sujet. Je ne m'en occuperai pas outre mesure, car je n'ai pas le loisir d'entrer dans des explications techniques, dont la place n'est pas ici et que d'ailleurs mon correspondant, quelque bien intentionné qu'il soit, ne comprendrait probablement pas.

Qu'il me suffise de lui dire que la question des dièzes et des pseudo-sensibles est jugée et remisée depuis belle lurette. Il n'y a pas de sensible en Plain Chant. Quelque soit le mode, les intervalles, tous diatoniques, gardent la place qu'ils occupent dans le premier mode. Il n'y a pas de tonalité majeure, comme nous l'entendons en musique. Il n'y a même pas de tonalité du tout ; il n'y a que des modes, c'est-à-dire des manières d'être d'une gamme type ou, si l'on préfère, de deux tétracordes disjoints. Après cela si mon correspondant veut continuer à chanter "le *Kyrie* de la Messe Royale ainsi : ré, fa, sol, la, ré, do dièze, ré, la…", c'est son affaire.

* * *

Mme Melba et M. Burke ont donné leur concert devant une foule énorme à l'Arena, et la foule a fait une ovation aux deux artistes.

Quelle qu'ait pu être la reconnaissance de la chanteuse australienne pour l'enthousiasme avec lequel elle a été applaudie, elle n'en a pas moins dû être humiliée d'avoir à se faire entendre dans une remise destinée aux joutes de hockey, aux concours hippiques et aux expositions canines.

Mme Melba est certes trop polie pour rien dire à ce sujet, mais il ne faut pas être grand psychologue pour savoir qu'*in petto* elle a dû faire, entre Montréal et Toronto, une comparaison qui n'est pas à notre avantage.

Voici une des grandes artistes de l'heure qui vient donner un concert dans une ville de six cent mille habitants et ce n'est même pas dans cette ville, mais dans un gros village voisin qu'il faut aller chercher une salle, et cette salle est un patinoir aux poutres en fer et au plancher en sciure de bois ! Vous ne voudriez pas qu'elle nous congratulât sur notre amour de l'Art, n'est-ce pas ?

Si Mme Melba me faisait l'honneur de me prendre comme confident de ses pensées, je lui répondrais que notre édilité frappe les salles de concert d'un impôt annuel de $500, tandis que l'édilité de Toronto exempte d'impôt le Massey Hall ; que si nous n'avons pas une seule salle de musique, nous possédons en revanche une centaine de scopes ; que nous ne pensons pas à ériger de temple à Euterpe, parce que *It doesnt pay* ; que le Mécène qui nous fera la charité de nous en donner un n'est pas encore né ; qu'enfin, si elle revient encore chez nous, elle devra toujours se contenter de l'Arena.

Mme Melba n'est pas la première artiste qui chante dans le patinoir de Westmount et elle n'est pas non plus la dernière ; si ça peut la consoler de le savoir.

* * *

M. Alexis Contant a commencé les répétitions de son oeuvre *Le Deux Ames* à l'Auditorium, rue Berthelet. Je ne saurais trop encourager les chanteurs à lui donner leur concours le plus empressé.

M. Contant mérite qu'on l'aide, ne fût-ce que pour son inlassable dévotion à l'art. Les répétitions ont lieu le dimanche à 2 heures de l'après-midi.

* * *

Le legs fait à la bibliothèque de l'Opéra par Massenet, de la totalité de ses partitions manuscrites, a suggéré une ingénieuse idée à M. Antoine Banès, archiviste de la première scène lyrique de France. A côté de cette collection, il veut créer un musée d'autographes uniquement composé des manuscrits originaux des ouvrages représentés sur la scène de l'Académie nationale de musique.

Plusieurs compositeurs, actuellement en répétitions ou sur le point d'être mis en scène, ont déjà promis de déposer leurs partitions aux archives de l'Opéra ; mais M. Banès a tenu également à faire rentrer au bercail les oeuvres jouées depuis plusieurs années.

Les résultats ont déjà dépassé ses espérances.

C'est ainsi qu'en quelques semaines — gracieusement offertes par leurs auteurs ou leurs héritiers — ont pris place dans les archives de l'Opéra les partitions d'orchestre autographes de :

Henri VIII (C. Saint-Saëns), *Fervaal* (V. d'Indy), *Briséis* (E. Chabrier), *Orsola* (P. et L. Hillemacher), *Le Miracle* (G. Hue), *La Catalane* (F. Le Borne).

Prochainement viendront se joindre à celles-ci : *La Maladetta* (P. Vidal), *Astarté* (Xavier Leroux), *Tabarin* (Emile Pessard), *Deidamie* et *Le Lac des Aulnes* (Henri Maréchal), *La Ronde des Saisons* (H. Busser), et *Le Fandango* (Salvayre).

Fred. PELLETIER.

LA VILLE EST FAITE POUR LES CONTRIBUABLES...

Et ce ne sont pas les contribuables qui sont faits pour la Ville

Nous ne devons pas nous soumettre aux exigences de l'administration, mais elle doit se plier à nos besoins

Le Conseil municipal dans un sursaut de bon sens, a enfin rejeté la proposition de faire demander à la population montréalaise si elle veut continuer de faire administrer ses affaires en vertu du système actuel ou bien si elle veut revenir à l'ancien régime. On sait que nous avons soupé de l'ancien régime, et pour longtemps. Si le système actuel n'est pas parfait, c'est dû, dans une large mesure, à ce qu'il se compose de deux corps qui, au lieu de collaborer ensemble, sont en lutte ouverte l'un contre l'autre. Et si, du reste, les commissaires ont fait leurs fautes, il y a eu amélioration. Aussi, personne ne désire changer encore de régime, si ce n'est M. Médéric Martin, qui verrait dans un nouvel ordre de choses de meilleures chances... d'avancement et quelques mécontents et quelques naïfs, qui satisfont ou servent inconsciemment de petites vengeances.

Mais la proposition a été jetée au panier par la volonté d'une bonne majorité et le conseil municipal pourra désormais s'occuper des affaires de la ville.

Il faudrait, tout d'abord, savoir si la ville est faite pour les contribuables, ou bien si ce sont les contribuables qui sont faits pour la ville. L'administration semble croire que c'est à nous de nous soumettre à ses exigences plutôt qu'à elle de se plier à nos besoins. Quelques exemples feront voir combien peu on se soucie, à l'Hôtel de Ville, je ne dirai pas de l'agrément, parce qu'il ne saurait en être question, mais de la commodité la plus élémentaire des Montréalais.

Au moment où les Sulpiciens bâtissaient leur bibliothèque qui sera, pour notre ville, un honneur, en même temps qu'elle répondra à un besoin d'une petite élite intellectuelle—d'autant moins négligeable qu'elle est plus petite — à ce moment, dis-je, l'administration municipale se disposait à réparer la rue Saint-Denis. Or, il est tout naturel que ceux qui vont lire ou faire des recherches dans une bibliothèque, aiment être tranquilles. Eh bien l'administration allait mettre, devant la bibliothèque, des blocs de scories. Et elle aurait mis de ces blocs, qui font, sous les sabots des chevaux et les roues des véhicules, un tapage insupportable, si un camarade ne l'avait rappelée au sentiment du sens commun.

Autre exemple. L'hôpital Notre-Dame est, comme on sait, fort mal situé. Voisin d'une gare très importante, il a encore la mauvaise fortune de se trouver à deux pas d'une grande côte où la circulation des voitures lourdes est excessivement dense, et d'avoir, devant sa porte, double voie de tramways. Comme si ces conditions n'étaient pas encore assez défavorables, il a fallu que la Ville pave la rue Notre-Dame avec des blocs d'une sonorité ahurissante. Et remarquez qu'un grand nombre de chambres de malades et la salle d'opération donnent sur la rue Notre-Dame. On aurait voulu fatiguer les patients et embêter les médecins, qu'on n'aurait pas fait autrement.

Oui, je sais, il y a le motif utilitaire. On vous dira, à l'Hôtel de Ville, que dans les rues où circule le tramway, il faut un pavage en blocs de scories. Ah! vraiment! Et même quand les contribuables en sont gravement incommodés, même lorsqu'ils en souffrent? Les contribuables sont donc faits pour la Ville?

Mais cet argument, outre qu'il est odieux, n'a guère de valeur. Car l'administration municipale passe son temps et gaspille son argent à refaire les pavages, les permanents comme les autres. Et aux inconvénients de vivre dans une ville sans cesse en état de réfection, viennent s'ajouter ceux du vacarme, intolérable dans les quartiers où tous les bruits devraient être amortis, de pavages qu'on devrait reléguer dans le port et dans les parties de rues essentiellement commerciales.

Il serait temps que l'administration municipale se pénètre d'une vérité élémentaire, savoir: La Ville est faite pour les contribuables et non les contribuables pour la Ville.

Simon BREVAL.

LE CINÉMA

Nos censeurs, qui y font respecter la morale, ne pourraient-ils pas y faire respecter aussi le bon sens ?

Grâce à $3,600 de nos impôts que le cabinet provincial a bien voulu affecter à ces fins, nous jouissons de trois censeurs du cinéma. Nous pouvons donc, en toute confiance, aller aux "vues animées", comme on dit d'après l'anglais.

Dans ces salles sombres, souvent mal ventilées en encombrées, on goûte un plaisir permis. On vous prévient d'avance, par projection, que le spectacle qu'on va vous offrir dans un instant a été approuvé par le comité de censure, et vous êtes sûr que vous pouvez rester dans la salle quand vous voyez apparaître sur la toile la signature d'un homme aussi important que le shérif. Parfois, on vous fait voir la double approbation de notre comité de censure et de celui d'"Ontario l'irréprochable. Alors, on a la conscience bien tranquille et on s'apprête à goûter un plaisir qui ne laissera pas de remords.

Et, en fait, ce plaisir, s'il y a plaisir, ne laisse pas de remords, car la morale n'y est pas offensée, mais quel ennui il reste bien souvent!

La cinématographie est une merveilleuse invention, c'est entendu. Grâce à elle et à l'ingéniosité et, bien souvent, au courage de ceux qui l'exploitent, on fait des quasi miracles. Elle vous permet d'être témoin oculaire des grands faits de l'histoire contemporaine. (Et soit dit entre parenthèses, notre époque fourmille de grands faits dont le manque de recul ne nous permet pas de discerner toute l'importance); grâce au cinéma, vous pouvez, dans votre fauteuil à dix sous, vous transporter sans fatigue ni risques, dans les pays lointains et dans les contrées les plus dangereuses. Le cinéma, autant que le télégraphe, l'auto et l'aéroplane, abolit, à sa manière, la distance; et, grâce à lui, le pauvre peut s'offrir l'illusion de voyager et de voir ce qui, jusqu'à il y a quelque dix ans, n'était accessible qu'au riche.

Et c'est précisément parce que le cinéma est un aussi puissant moyen, que nous déplorons le bas usage qu'on en fait en général.

Dans ce genre de spectacle, la morale, encore une fois, est respectée; mais que ne respecte-t-on aussi le bon goût et le simple bon sens. On voit là-dedans des pièces—non pas en cinq actes, comme au mélo, mais en mille pieds—des pièces dont on comprend que la figuration a coûté très cher et qu'elle n'a pas été faite sans de pénibles efforts ni même de graves dangers, et qui sont tout bonnement ineptes. Pourquoi tant d'argent et tant d'efforts pour produire de l'ineptie en images vivantes?

Oui, je sais. Les entrepreneurs de spectacles répondent, que le public "aime ça comme ça". Eh bien non, ça n'est pas vrai; on le calomnie, le public. Et il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à écouter ses réflexions à la sortie. Les scènes dites comiques plaisent d'habitude, et c'est très bien ainsi puisque, selon un moraliste, le rire est ce qui distingue l'homme de la bête. Mais ces inévitables drames sans une lueur de vraisemblance, où l'on ne nous épargne jamais un incendie ou une fuite à cheval ou bien encore de prestigieux cambrioleurs, s'ils amusent encore quelques gamins aux précoces instincts d'apaches, ennuient le public sain d'esprit qui en a assez vus. Alors, pourquoi lui imposer, à ce bon public qui paye, des drames périmés, à la vieille trame usée jusqu'à la corde, et dont il a soupé?

Les "créateurs" de pièces cinématographiques sont-ils à ce point dépourvus qu'ils ne puissent trouver dans le vaste monde et dans leur imagination des pièces où le sens commun, le besoin de se récréer et le désir de se renseigner trouvent à se satisfaire? Nos censeurs pourraient peut-être, en dehors de leurs fonctions qui consistent à approuver ou à rejeter sans appel, faire à ceux avec qui ils sont constamment en relation quelques amicales observations dans ce sens... Qu'en dites-vous, M. Lemieux?

CALIBAN.

Chemin de fer Canadien-Nord

HORAIRE D'HIVER, EN VIGUEUR LE 5 OCTOBRE 1913

DE MONTREAL

9.00 A.M. — Tous les jours, excepté le dimanche, l'Epiphanie, Joliette, Rawdon, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Québec et gares intermédiaires. Wagon-buffet.

4.45 P.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, l'Epiphanie, Joliette, Shawinigan Falls, Grand'Mère, Rivière à Pierre Jonct. (Communication les jeudi et samedi pour Québec et Lac Saint-Jean.)

5.30 P.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, l'Epiphanie, Rawdon, Joliette, Saint-Jérôme et stations intermédiaires.

9.15 A.M.—Dimanche seulement, l'Epiphanie, Joliette, Shawinigan Falls et stations intermédiaires.

ARRIVENT A MONTREAL

8.45 A.M.—Tous les jours, excepté le dimanche, de Saint-Jérôme, Joliette, l'Epiphanie, Rawdon et stations intermédiaires.

10.40 A.M. — Tous les jours, excepté le dimanche, de Rivière à Pierre, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Joliette, l'Epiphanie et stations intermédiaires. (Communications les samedis et lundi avec Québec et Lac Saint-Jean).

4.00 P.M —Tous les jours, excepté le dimanche, de Québec, Grand'Mère, Shawinigan Falls, Joliette, l'Epiphanie, Rawdon et stations intermédiaires. Wagon-buffet.

EMBRANCHEMENT DE MONTFORT

On pourra communiquer à la Jonction Montfort avec le Pacifique Canadien aux heures suivantes:

POUR LE NORD

4.00 P.M.—De Place Viger, communiquant avec Can. Nord partant de Montfort à 5.20 p.m. et arrivant à Huberdeau à 8.30 p.m.

POUR LE SUD

10.35 A.M. — Arrivant à Place Viger, communication à Jonction Montfort à 9.07 a.m. avec Can. Nord, partant de Huberdeau à 6.30 a.m., tous les jours, excepté le dimanche. (Ce train circulera jusqu'au 19 octobre exclusivement).

11.00 A.M. — Arrivant à Place Viger, communication à Jonction Montfort à 9.30 a.m. avec Can. Nord, partant de Huberdeau à 6.30 a.m. Tous les jours, excepté le dimanche et le lundi. (Ce train commencera à circuler le 21 octobre.)

10.40 P.M. — Arrivant à Place Viger, communication à Jonction Montfort, à 9.00 p.m. avec Can. Nord partant d'Huberdeau à 6.00 p.m., le dimanche seulement.

Quel Veuillot..?

Le centenaire de Louis Veuillot préoccupe beaucoup les scribes du "Pays" Depuis trois ou quatre semaines, ils y reviennent sans cesse: c'est une vraie démangeaison de savoir ce qu'on pourra bien y dire.

Cette curiosité n'est qu'un voile, et il est transparent. On voit derrière le dépit envieux qui grimace, ce qui est très amusant.

Veuillot a toujours eu le don d'exaspérer ces gens-là. Il lui suffisait d'un entrefilet pour faire danser tous les petits "Pays" de son temps. Un coup d'épingle, et c'était fait: tout le vent en sortait comme d'une outre. Un coup de pinceau, et on avait sous les yeux leur silhouette, portant dans sa physionomie l'expression d'une âme à qui ça fait mal et qui essaie de rire pour ne pas pleurer.

Or, les fils d'aujourd'hui étant comme leurs pères de ce temps-là, et nos Vindicator ayant hérité les haines des Greluche d'autrefois, on comprend pourquoi ce retour de Veuillot les horripile. C'est un ennemi de la famille!

Greluche et Coquelet attendaient au moins pour gémir ou ébaucher un rire rageur d'être fustigés par le maître; ils se retiraient piteux, et tout le monde disait: c'est bon pour eux, fallait pas qu'ils y aillent!

Leurs fils sont de complexion plus tendre: ils n'ont encore entendu que le nom, et ils miaulent comme des chats avant d'être fouettés.

* * *

Ils veulent donc savoir quel Veuillot on va leur présenter le soir du centenaire. Ils y mettent une sollicitude grande comme la joie qu'ils éprouveront après le succès de la fête. Sera-ce le Veuillot d'un parti politique, de la monarchie, de l'empire, ou de la république? lui qui les a tous servis et combattus, pour s'en servir toujours au profit de son unique parti: l'Eglise. Sera-ce le Veuillot ultramontain que d'excellents catholiques, comme Falloux et Montalembert, ont appelé: "le fléau de la religion?" Sera-ce l'adversaire de Mgr Dupanloup?...

Nous n'avons pas, sur ce sujet, à nous inquiéter, encore moins à conseiller, et toutes ces questions venant d'où l'on sait, son plutôt bouffonnes.

Mgr Bruchési, le R. P. Lalande, M. Montpetit et les organisateurs du centenaire feront connaître au bon moment le Veuillot de leur choix. Mais quel qu'ait été ce choix, il aura toujours ce qu'il faut pour irriter la mauvaise foi des dénigreurs.

L'étroitesse d'esprit et le préjugé sectaire ne trouveront jamais un Veuillot qui leur plaise, — même quand ils consentent à louer le style et la verve du prestigieux écrivain, ce n'est que pour donner le change et vous empêcher d'éclater de rire. Il a fallu tout le ridicule dont Jules Lemaître les a couverts, pour les amener à cette fraction d'impartialité inressée. Elle appuie si fort maintenant sur la forme, qu'on aperçoit leur désir d'écraser le fond; elle leur prête une mine de bonne foi, pour mieux tuer l'homme dont il loue la beauté; elle leur permet de détourner l'attention, comme fait le malfaiteur qui dit à son voisin: Regardez donc ce magnifique paysage! tandis qu'il glisse du poison dans son verre.

* * *

Ce qui amuse davantage dans l'envie suscitée par le Centenaire, c'est la sympathie qu'elle s'évertue à montrer pour ces "excellents catholiques" évêques et laïques, que ce mécréant de Veuillot a combattus. Elle entend les protéger, elle les prend sous son aile.

Si, vraiment, j'admirais moins Dupanloup et Montalembert, je dirais qu'ils ne l'ont pas volé. Mais l'un et l'autre aimaient trop l'Eglise,— même en voulant la défendre par d'autres méthodes que Veuillot, — tous deux ont rendu de trop glorieux services et laissé de trop grandes œuvres, pour leur infliger cette sympathie. Vindicator devrait savoir qu'étant ce qu'il est, son moyen de louer de tels hommes n'est pas de leur faire des compliments.

Nous le prions même, puisque le témoignage de ces deux illustres personnages a tant de valeur à ses yeux, de relire les discours de Montalembert, ceux de 1849, par èxemple. Il y trouvera certains portraits d'ennemis insidieux de l'Eglise, sortis en rampant des antres sombres où l'on conspire contre elle et qui gardent encore leur nom de catholiques, afin de mieux mordre le sein de celle dont il dit: "Elle est plus qu'une femme, c'est une mère."

S'il désire de plus apprendre pour lui et pour ses lecteurs,— vous verrez qu'il ne le désire pas du tout,— quel cas Mgr Dupanloup faisait des farceurs en éducation, devenus importants par leur nullité bruyante et l'attention qu'on y prête, nous le renvoyons au discours de l'évêque d'Orléans prononcé au congrès de Malines. Il verra figurer là-dedans un personnage égoïste et gras, commodément enfoncé dans son fauteuil de journaliste et dont le dévouement pour l'éducation consiste à crier toujours plus fort: école gratuite, obligatoire, neutre! tandis que d'autres, dans le silence, travaillent à améliorer l'école, et que toute une armée d'instituteurs, conscrits du sacrifice laïque et religieux, se font mourir, à trente-cinq sous par jour, pour l'instruction des petits. Qu'il ne se donne pas la peine de mettre un nom au bas de ce portrait: tout le monde saura quelle tête il faut en coiffer comme d'un chéchia.

A tout hasard, je demande la permission à ceux qui tremblent du désir de connaître à l'avance le Veuillot du Centenaire, de leur faire connaître le mien. Il se peut que les deux conférenciers de Laval soient trop... conciliants pour le leur montrer.

Moi donc, je prendrais le Veuillot des grosses têtes, — vous savez ces têtes fières dont il a peint les profils et les faces grotesques en une galerie si désopilante? — personnages trop fiers pour s'abaisser devant Dieu et qu'il voit partout plus que courbés devant quelqu'un ou quelque chose: il y en a, dit-il, devant les journaux, il y en a devant une Thérésa qui joue sa chanson et la joue avec tous ses membres, il y en a qui se tiennent ainsi devant eux-mêmes.

Je prendrais aussi le Veuillot des Havin et des About minuscules, qui s'attribuent l'honneur d'instruire le peuple, tandis qu'actionnés par leurs rancunes ils tournent sans cesse la même manivelle anticléricale et jettent toujours les mêmes idées dans le même vieux moule usé.

Pour ramener ceux-là, je ne me ferais pas prier longtemps. Peut-être même les ramènerais-je sans qu'on me le demande.

Ils seraient naturellement suivis du personnage, grand, indépendant, que le servage du CREDO n'abrutit plus. Ce dernier occupe une place intéressante dans les MELANGES. On l'entend se moquer de la piété des bonnes gens: les imbéciles! railler très haut la crédulité des pèlerins de Rome qui baisent le pied de la statue de saint Pierre; — tandis que lui, l'irréductible indépendant, s'en va fièrement se lier par serment dans le secret d'un convent, trop fidèle pour manquer à un seul point du rituel et trop respectueux pour ne baiser que le pied du bouc.

LE PASSANT.

Saint-Hyacinthe, 24 septembre 1913.

---

(1) Cet article, annoncé pour la semaine dernière, a été mis de côté par le fait d'une erreur de mise en page. Il a heureusement conservé toute son actualité.

LES TRIBUNAUX COMIQUES

UN BREF D'HABEAS CORPUS

Ce n'est pas par pédantisme que j'ai mis ce titre latin à une histoire française, car je n'ai pas du tout l'intention de vous faire croire que je connais des langues mortes depuis si longtemps, et je puis vous avouer tout de suite que j'ignore le latin tout autant que vous; mais les avocats de tous les pays du monde ont toujours cru qu'il était bon d'enjoliver de mots baroques les articles suffisamment obscurs du code et il nous faut bien parler comme eux quand nous parlons d'eux. L'Habéas corpus n'est pas un ecclésiastique, comme certains illetrés pourraient le croire et seraient tentés de le confondre avec la Bérésina. C'est tout simplement le nom d'un bref que peut émettre une cour Supérieure et qui commence par ces mots "Habéas corpus..." Mon ami Omer, qui sait le latin comme pas un, me dit que cela signifie "tu auras le corps" et je veux bien le croire jusqu'à plus ample informé. On se sert de ce bref pour faire comparaître devant le tribunal des personnes qu'on croit ou qu'on a "raisonnablement raison de croire" sequestrées par des particuliers ou par l'autorité. "On sait que le code punit avec une légitime rigueur les attentats à la liberté individuelle lorsque ces attentats sont commis par de simples particuliers. Au contraire, il traite avec une mansuétude singulière les arrestations ou séquestrations entachées d'illégalité ou d'arbitraire, quand ces actes odieux ont été commis par des fonctionnaires publics ou agents quelconques de l'autorité."

Cette citation d'un auteur connu n'est mise ici que pour prendre de la place et je n'ai pas voulu la prolonger de crainte de me mettre à dos les puissants du jour qui pourraient être tentés de me fourrer en prison pour un oui, un non, ou même rien du tout. Dans ce cas, je compterais sur mon ami Théodule pour obtenir l'émanation d'un bref d'habéas corpus et me faire rendre une liberté injustement violée.

C'est aussi à ce moyen que Mme Beaurivage a eu recours pour tenter de revoir son fils âgé de quatre semaines et, disait-elle, illégalement séquestré par le père, son mari légitime.

Mme Beaurivage, née Boisjoli (Eméranciénne) n'est mariée que depuis deux ans à Théodore Beaurivage et, si vous étiez de mon avis, vous ne féliciteriez pas le mari, car Eméranciénne n'est pas du tout ce qu'on peut nommer une femme parfaite.

"Le mariage, dit un proverbe chinois, est une forteresse assiégée: ceux qui sont dehors y veulent entrer et ceux qui sont dedans en veulent sortir". En vous disant que Théodore était un des assiégés les plus malheureux du siècle, vous me comprendrez.

Portalis, que nos jeunes avocats ont étudié, dit que le mariage est: "La société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie et pour partager leur commune destinée".

Si Mme Beaurivage a lu Portalis, ce que je me refuse absolument de croire, elle ne l'a pas mis en pratique car, du matin au soir et du soir au matin, elle faisait de constants efforts pour rendre l'existence impossible à son malheureux mari. Elle fit si bien qu'un beau matin, ou un beau soir, celui-ci lui fit à son tour une scène et lui dit de retourner chez sa mère d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

—Ha, ha, fit madame, tu me chasses?

—Je ne te chasse pas, mais je suis fatigué de t'entendre hurler tous les jours et je veux avoir la paix.

—Et bien, tu verras, fit madame en souriant d'un sourire énigmatique.

Le lendemain soir, Théodore "vit" que sa femme était partie sans tambours ni trompettes et quelle avait emmené avec elle le jeune et bruyant Isidore, un bébé de quatre mois.

Pour faire plaisir aux lectrices du "Nationaliste", je vais convenir tout de suite que le mari avait eu sa part des torts, mais elles devront m'accorder aussi que cet époux malheureux avait des entrailles de père, si on peut dire, car il entra dans une violente colère quand il s'aperçut que son unique héritier avait été déménagé si brusquement par sa mère, et il jura immédiatement de le reprendre.

Pour mettre son projet à exécution, il choisit le moment où son épouse avait laissé le bébé aux soins de sa mère à elle, pénétra de force dans le domicile de sa belle-mère, ravit l'enfant et l'emporta chez lui pour le confier à sa grand'mère paternelle.

Et ceci explique pourquoi, deux jours plus tard, Mme Beaurivage allait rendre visite à un avocat et faisait demander par son ministère l'émanation du bref dont j'ai parlé plus haut. La cause est venue devant le juge Réguin.

D'un côté de la salle d'audience, on voit la mère en toilette claire et sa mère en toilette tapageuse pour une femme d'un âge aussi certain. De l'autre, Théodore et sa propre mère, celle-ci sobrement mise et coiffée d'un simple châle. Théodore porte en ses bras l'objet du litige, Isidore, qui réveille de temps à autre les échos de la salle en demandant à boire. Son père lui passe alors une bouteille qu'il tient de la main droite et qui contient un liquide blanchâtre, évidemment du lait.

L'avocat de la demanderesse, Me Wilfrid, expose la cause au savant juge. A l'entendre, Théodore s'est conduit d'une manière abominable et a noirci son âme du crime le plus odieux en enlevant un enfant de quatre semaines à peine aux soins délicats de sa mère attentive. Il a risqué le bien-être, la santé, que dis-je, la vie de son propre fils pour satisfaire les rancunes d'une basse et trois fois cruelle vengeance, etc., etc.

Il en a comme cela pour une demi-heure. Le juge l'interrompt pour entendre le père qui ne s'est pas fait représenter par ministère d'avocat, jugeant sans doute que sa femme et son fils lui coûtaient suffisamment cher.

—Vous avez chassé votre femme de chez vous? lui demande le juge avec ce délicat accent anglais qui le caractérise, même quand il parle anglais.

—Pas du tout, monsieur le juge, je lui ai dit que sa conduite était insupportable et qu'elle serait mieux de vivre ailleurs que chez moi si elle persistait à me faire des scènes ridicules.

—Mais vous privez votre enfant des soins de sa mère?

—Ses soins? Elle ne s'en occupait pas, c'était maman qui lavait les couches (Rires dans la partie jeune de l'auditoire et sur une moitié de la figure du greffier.)

—Voulez vous dire par là qu'elle négligeait son enfant? Cela est une grave accusation. (Grammaire de Liège).

—Elle était toujours dehors et, quand elle rentrait, c'était pour me dire des bêtises ou en dire à maman.

—Sa mère est une vieille folle, interrompt la demanderesse qui se fait immédiatement rappeler à l'ordre. Cette interruption intempestive manque de faire éclater une rixe entre la mère de Théodore et la belle-fille d'icelle (style du Palais), mais l'huissier audencier calme ces dames avec de bonnes paroles.

—Cependant, reprend le juge, vous conviendrez qu'en outre des soins du corps, il en est que vous ne pouvez donner vous-même, votre mère non plus, des soins que votre constitution ne saurait vous permettre... vous me comprenez?

—Parfaitement, je le fais boire avec ça!

Et Théodore brandit la bouteille bien haut, comme un étendard, un drapeau, qu'il agite vaillamment au-dessus de sa tête.

L'avocat de madame Beaurivage fait alors remarquer au tribunal que l'enfant est mal soigné, que sa robe est malpropre, etc., etc.

—Rien de surprenant, dit Théodore à qui on ne demande rien, sa mère a emporté tout son linge et il va falloir que maman en achète d'autre.

Le juge tente la conciliation, il dit qu'il est malheureux de voir des ménages désunis ou des familles en brouille. Au besoin, il citerait l'exemple de sa propre famille, mais il se retient à temps et il termine en demadant à la femme de reprendre la vie conjugale afin d'avoir soin de son enfant comme il convient.

—Je n'y tiens pas, dit aigrement madame, j'aime mieux rester avec maman.

—Sa mère, interrompt l'époux, c'est une sale femme que je ne veux pas recevoir chez moi.

Il s'ensuit une scène que ma machine à écrire se refuse à décrire et dans laquelle les participants s'injurient à tour de bras, si cette expression convient.

Le juge parvient enfin à obtenir la paix et il déclare: La loi donne au père tous les droits sur son enfant et il m'est impossible de vous obliger à remettre votre fils à sa mère, mais je crois qu'il serait plus avantageux pour cet enfant d'avoir les soins de celle qui l'a mis au monde...

—Votre Honneur, dit Théodore, si la mère veut en prendre soin, qu'elle revienne à la maison et qu'elle s'y conduise bien, sans cela je m'arrangerai bien tout seul!

—Alors, madame, reprend le juge en s'adressant à la demanderesse, je ne vois qu'une chose à faire, c'est de laisser votre bébé chez son père qui en prendra soin. Cependant, comme son logis vous est ouvert, vous devriez y retourner, car vous ne sauriez songer à demander une pension tant que vous refuserez d'habiter le domicile conjugal.

Cette décision semble beaucoup ennuyer Mme Beaurivage, qui comptait bien se faire nourrir par son mari tout en n'habitant pas chez lui, et on lit l'indécision sur sa figure. (Lecture recommandée aux personnes myopes).

—Mais, monsieur le juge, dit-elle, il ne veut pas recevoir ma mère?

—Rien ne l'y oblige, au contraire et il ne fait qu'user de ses droits en agissant ainsi.

A la fin, Théodore fait des concessions. Il offre de recevoir la visite de sa belle maman "pas trop souvent" et la cause se termine ainsi, le juge déboutant la demande avec frais.

Mais c'est tout de même Théodore qui a payé les frais et c'est aussi lui qui paiera probablement ceux de l'instance en séparation de corps qu'un ménage aussi harmonieux commencera sous peu.

Ce qui revient à dire comme notre collaborateur Henri Heine: "On n'a pas encore inventé la boussole pour naviguer sur la mer du mariage".

P.-M. B.

La danse municipale

On sait que certaines administrations municipales de l'Union Américaine organisent des sauteries. Ces "danses municipales", comme on les appelle, ont tout de suite trouvé des partisans et des adversaires. Certains journaux, même des journaux d'ici, en ont longuement exposé les avantages et les inconvénients; bref, c'est devenu une question.

L'autre jour, le maire de Canton (Ohio), qui organisait l'une de ces danses, y invita, croyant bien faire, quelques pasteurs. Mais ceux-ci déclinèrent, avec indignation l'invitation et ajoutèrent que ces danses municipales sont la pire pratique qu'on ait jamais introduite à Cleveland. Et la discussion est ouverte.

Pour nous, qui ne sommes ni maire de Canton, ni pasteur, nous ne parvenons pas à discerner quelle différence il peut bien y avoir entre la danse ordinaire, sans adjectif, et la danse municipale. Pourtant, si par danse municipale, on entend ce qui se pratique ici—savoir, la danse de l'anse du panier — nous admettons volontiers avec les pasteurs que c'est une pratique répréhensible, et même condamnable.

DEMENAGEMENT
AMERICAN EXPRESS COMPANY
NATIONAL EXPRESS COMPANY
(Autrefois dans l'Edifice Canadian Express, rue McGill)
AMERICAN EXPRESS COMPANY
DEPARTEMENT DE LA FINANCE
(Autrefois dans l'Edifice Transportation)
AMERICAN EXPRESS COMPANY
DEPART. DU FRET ETRANGER
(Autrefois dans l'Edifice du Board of Trade)
AMERICAN AND NATIONAL EXPRESS CO.
DEPARTEMENT DE COURTAGE
Maintenant au
231 RUE ST-JACQUES
TELEPHONE MAIN 5070
ECHANGE PRIVE
BUREAU DE LA GARE: Angle des rues St-Jacques et de la Montagne

The Atlantic Royals
CANADIAN NORTHERN

Sans égaux pour la vitesse, le confort, la qualité de l'équipement et du service.
Prochain Départ "ROYAL GEORGE" 18 Oct.
MONTREAL — QUEBEC — BRISTOL
COMPAGNIE DE NAVIGATION DU CANADIEN NORD Limitée
226-230 St-Jacques, 530 Ste-Catherine Ouest, 286 rue St-Jacques, 128 St-Jacques, 9 Boulevard St-Laurent où tout agent de navigation ou de chemin de fer

THEATRE STRAND Coin Sainte-Catherine Ouest et Mansfield
LES VUES ANIMEES LES PLUS ARTISTIQUES.
LA MEILLEURE MUSIQUE. LE PLUS GRAND CONFORT.
, 10c., Soirées, 10c. et 20c. Loges, 25c. Matinée tous les jours. Prix: Matinée

DANSE
Le Professeur Lacasse a ouvert ses cours privés pour commençants au Salon Saint-Hubert.. Au programme: les danses les plus en vogue. Il est préférable de s'inscrire immédiatement. Adresse: Salon Saint-Hubert, 426 rue Saint-Hubert. Est 1386.

HOTELS DE CAMPAGNE

La commission des voyageurs de commerce de la Chambre de Commerce de Montréal présentait dernièrement un rapport qui ne manque pas d'intérêt. En effet, ces messieurs qui sillonnent notre province en tous sens chaque année, demandent l'amélioration des hôtels de campagne. On dira qu'ils prêchent "pour leur paroisse" puisqu'ils sont sans cesse par voies et par chemins. Qu'on les taxe d'égoïsme, cet égoïsme est de bon aloi car le public bénéficiera de la croisade entreprise par des hommes intelligents, dont le travail est souvent pénible, dont les fatigues sont grandes, par des hommes qui, sur la route, sont en droit d'exiger bon gîte et le reste. Or, en certaines paroisses où nos voyageurs vont faire des ventes, les hôtels sont déplorablement tenus. La cuisine n'est pas mangeable. Souvent même ces pauvres diables ne trouvent pas de quoi se mettre sous la dent après une longue journée de voiture dans le tourbillon d'une tempête de neige. On leur offrira des œufs frais pondus... de trois semaines. Le thé ou le café n'est pas buvable: le pain est sec et le beurre rance. Quant aux viandes, elles sont le plus souvent fort mal apprêtées. Un bifteck a toute la saveur et la tendresse... d'une semelle de botte.

La malpropreté règne en maîtresse dans ces hôtelleries de quinzième ordre. Les nappes des tables sont ou trouées ou tachées de graisse ou de mélasse — le dessert traditionnel. La poussière couvre les meubles de son manteau grisâtre.

Dans les chambres à coucher la condition n'est pas meilleure. On les loue comme étant non occupées, et cependant les punaises, en colonie, en légion, y ont élu domicile. Les lits sont recouverts de draps qu'on n'a pas changés depuis des semaines. Aussi le voyageur préfère-t-il presque toujours, coucher sur une de ses valises. Pour un homme qui a travaillé dur pendant toute une journée, avouons que le dessus d'une malle est un matelas qui n'a rien de mœlleux.

Cette courte description qu'on pourrait croire exagérée, ne l'est pas. J'en appelle aux voyageurs de commerce et à mes confrères en journalisme qui, eux aussi, savent à quoi s'en tenir sur le confort des hôtels de campagne, en général. Il y a de nobles exceptions; mais elles sont malheureusement trop rares. La plupart des hôteliers ne savent pas tenir leurs maisons et comme ces maisons sont destinées au public, c'est au public de se protéger. Oh! lorsqu'il s'agit de régler la note, l'hôtellier souillon ne se gêne pas pour exiger de son client dix fois la valeur du confort qu'il lui a procuré. Plutôt que d'avoir des ennuis et pour éviter une engueulade, le client paye et s'en va non sans pester légitimement contre un tel état de choses.

Si au moins, les voyageurs avaient le choix... Mais on sait que dans certaines paroisses, il n'y a qu'une hôtellerie. Les voyageurs doivent donc se soumettre, endurer et payer. Cela n'a pas de sens commun.

Je souhaite que la campagne commencée par la Chambre de Commerce remporte les plus grands succès. Il est temps que nos municipalités ou notre gouvernement se "grouillent" et fassent en sorte que l'état de nos hôtels ruraux s'améliore. On ne devrait accorder de licence qu'aux hôteliers capables de tenir une maison irréprochable. Aussi les remèdes suggérés par la commission des voyageurs de la Chambre de Commerce devraient-ils intéresser tous les Canadiens ayant le souci de la propreté, de l'hygiène et du bien-être.

Paul G. OUIMET.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
La seule voie double.
MONTREAL et TORONTO
Quatre trains tous les jours.
Aménagement supérieur. Wagon à compartiments "Club" au train de 10 h. 30 du soir.
L'"INTERNATIONAL LIMITE"
Le Train le plus Beau et le Plus Rapide au Canada
Montréal-Toronto-Chicago, à 9 h. du matin, tous les jours.
TAUX REDUITS POUR LA COTE PACIFIQUE
Départ jusqu'au 10 octobre
Vancouver, Portland, San Francisco, Los Angeles, San Diego, Mexico City, etc.
ASSEMBLEE LIBERALE
Saint-Jean et retour, 90c
Départ par train du soir, 3 octobre et tous les trains 4 octobre; retour 6 octobre.
CHANGEMENT D'HORAIRE
Un changement dans l'horaire des trains de banlieue sera fait le 6 octobre. Des horaires contenant tous détails seront fournis sur demande aux agents du Grand-Tronc.
BUREAUX EN VILLE:
122 rue Saint-Jacques, angle St-François-Xavier. Tél. Main 6905, Hôtel Windsor et gare Bonaventure.

LE PACIFIQUE CANADIEN
TORONTO
*9.05 a.m., et *10.00 p.m., à la gare Union
WAGON-OBSERVATOIRE BIBLIOTHEQUE, SALON AU TRAIN DU JOUR
*11.00 p.m., à la gare de la rue Yonge
WAGONS A COMPARTIMENTS ET WAGONS-LITS ECLAIRES A L'ELECTRICITE
ASSEMBLEE POLITIQUE, A ST-JEAN, Qué
Départ par les trains de l'après-midi, le 3 octobre et tous les trains le 4 octobre. Limite de retour, 6 octobre.
De Montréal, et retour, 90c.
CONSECRATION, JOLIETTE, 9 OCT.
Service de trains spéciaux
Dép. Place Viger . . . . . . 2 p. m., 8 Oct
Dép. Joliette . . . . 10 p. m., 8 Oct
Dép. Place Viger . . . . . 7.30 a. m., 9 Oct
Dép. Joliette . . . . 5.00 p. m., 9 Oct.
Dép. du Mile-End, 15 minutes plus tard.
EXCURSION DE COLONISATION AU NOUVEL ONTARIO
Dépt. 7 Oct. Retour, 7 Nov.
TAUX REDUITS POUR LA COTE DU PACIFIQUE
Jusqu'au 10 octobre
Vancouver, Victoria, Seattle, Portland, San Francisco, etc.
EXCURSIONS DE COLONS
Billets d'aller et retour en vente pour Winnipeg, Edmonton et gares intermédiaires.
Tous les mardis jusqu'au 28 octobre.
BUREAUX DES BILLETS:
141-143 rue Saint-Jacques. Tél. Main 8121 ou à l'Hôtel Windsor, et aux gares Place Viger et Windsor.

La Revue Hebdomadaire

PARTIE LITTERAIRE

Général Aubier — Le Combat de cavalerie: les doctrines et les réalités.

André Lichtenberger — Le Sang nouveau (I).

Emile Magne — Stations thermales

Paul Acker — Pour la Jeune Fille: l'œuvre des maisons de famille.

Louis Foisil — Poésies.

Pauline Gueuble — Récit de ses aventures en Russie et en Sibérie (1821-1827). (Publié par Mme A. Flori) (VI) (fin).

François Le Grix — Les Livres.

L'Actualité: revue des revues françaises. — Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue économique et financière. — La Vie mondaine.—Courrier théâtral. — L'Art décoratif. — La Vie pratique. — Chronique sportive.

On s'abonne à M. Léon Lorrain, au "Devoir".

◆

Le joaillier parisien qui a aidé à retrouver le fameux collier de perles de $625,000 a été sifflé et hué dans un théâtre.

Pourquoi aussi avoir mis fin à une affaire mystérieuse si propre à alimenter les revues et la conversation, surtout à une époque où les plus bavards eux-mêmes assurent que la conversation se meurt.

IMPOSEZ LA TERRE

Pourquoi, sous forme de taxe, imposer une amende au propriétaire assez économe et entreprenant pour améliorer sa propriété ?

CE QU'ON VA FAIRE DANS LA SASKATCHEWAN

Nous estimons qu'il serait plus conforme à la justice et aux meilleurs intérêts du progrès de prélever des taxes sur la terre, que d'en imposer sur les constructions et d'élever le taux au fur et à mesure que ces constructions sont améliorées.

Il y a plus d'un an que nous énoncions ici cette opinion, en mettant à jour combien est injuste le système actuellement en usage, et nous y sommes revenus la semaine dernière pour noter que le mode, plus rationnel, d'imposer la terre, est étudié partout et mis en vigueur dans plusieurs endroits. Et il se répand de plus en plus à mesure que les municipalités adoptent des méthodes plus perfectionnées. La province entière de la Saskatchewan vient d'adopter ce système.

Dès 1914, en effet, toutes les municipalités rurales de la Saskatchewan prélèveront leurs recettes en imposant la terre, et la terre seulement. Voici ce qu'on lit (nous traduisons) dans le bulletin mensuel du ministère provincial de l'Agriculture :

"La Saskatchewan est opposée à ce qu'un homme paye, sous forme de taxe, une amende parce qu'il a été assez économe et entreprenant pour apporter des améliorations à sa propriété. En d'autres termes, aucun impôt ne sera prélevé sur la maison, les étables, les troupeaux du cultivateur, ni sur aucune propriété personnelle."

Seule, donc, la terre sera imposée à sa réelle valeur. Et l'évaluation sera établie par les municipalités. Afin que la province ne soit pas privée de recettes légitimes et que justice soit, d'autre part, rendue au contribuable, les chiffres de l'évaluation seront vérifiés et revisés tous les ans, et l'on établira la valeur actuelle du terrain, mais sans tenir compte, bien entendu, de la plus-value que son propriétaire aurait pu lui donner en la bâtissant ou en l'améliorant. Le département des affaires municipales est très précis sur ce point quand il attire l'attention des secrétaires de municipalités et qu'il leur dit que "la terre devra être imposée à sa valeur actuelle en argent, exception faite de toute augmentation de valeur résultant de la construction de bâtisses ou de toute dépense d'argent ou de travail."

Le ministère de l'Agriculture laisse les municipalités, mieux au fait que les étrangers, parfaitement libres d'établir la valeur du terrain à imposer; mais il leur fait certaines recommandations sur la manière de procéder et parmi lesquelles celle-ci est digne d'être retenue : tenir compte du prix du marché auquel les terrains peuvent être vendus et achetés.

Ce mode de prélèvement des taxes s'appliquera, dans la Saskatchewan, nous l'avons dit, aux municipalités rurales ; mais la Ville de Montréal pourrait très bien en faire son profit, si elle voulait encaisser ses recettes d'une manière plus équitable pour les contribuables et plus favorable à son développement.

Si, à l'Hôtel de Ville, on imposait à la valeur qu'ils ont sur le marché, c'est-à-dire au chiffre auquel on veut les vendre et qu'un acheteur consentira tôt ou tard, les terrains non-bâtis conservés pour la spéculation, l'administration municipale pourrait encaisser des revenus d'une importance telle qu'ils lui permettraient de dégrever un peu la propriété bâtie. En imposant, d'après le système actuellement en vigueur, la propriété bâtie, on restreint la construction et l'on empêche les améliorations, lesquelles, non seulement coûtent très cher, mais sont en plus cause que le propriétaire voit s'augmenter considérablement le montant de ses taxes. On lui fait donc payer, sous forme de surtaxe, une amende, parce qu'il est économe et entreprenant.

Qu'on impose la terre à sa valeur, à Montréal, et ceux qui conservent des terrains pour la spéculation seront contraints, pour gagner de l'argent, de bâtir, et ils contribueront ainsi à la prospérité générale.

Jehan VERCHERES.

LE RÉGIME PARLEMENTAIRE FAUSSÉ

La parole a perdu son empire et cela moins par la médiocrité des talents que des caractères

Les citoyens cessent d'être des citoyens, pour devenir des amis ou des ennemis ; aux uns les places, les secours, les distinctions, l'impunité ; aux autres, la malveillance, les rigueurs, la persécution sous toutes ses formes

On lira avec plaisir les belles et claires pages françaises qui suivent, et qui sont tirées d'"Au service des idées et des livres", de M. Etienne Lamy, de l'Académie française. Et on les lira avec beaucoup d'intérêt parce que, à quelques petites incidentes près, elles se rapportent exactement à notre propre régime parlementaire. On dirait qu'elles ont été écrites pour nous:

On a trouvé le secret de fausser à la fois le régime parlementaire et le gouvernement absolu.

Le régime représentatif suppose et assure la division des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, maintenir l'ordre dans les dépenses publiques a été son premier attribut et demeure un de ses principaux avantages, sa force est la parole, et son fondement la liberté des électeurs.

Le marché conclu entre les députés et les ministre a livré au pouvoir législatif le pouvoir exécutif, qui déjà dominait le pouvoir judiciaire; il a confondu toutes les autorités en une seule, et cela est l'essence même du despotisme.

La parole a perdu son empire et cela moins par la médiocrité des talents que des caractères. C'est l'honneur de l'éloquence qu'elle ne puisse prendre son vol que de sommets. Dès que les hommes n'ont à se confier que de petites pensées, ils baissent la voix; l'intrique, l'égoïsme, ont, comme Eve après la faute, conscience de leur nudité et fuient le jour, le secret est leur pudeur. Une politique sans principes, sans unité, sans avenir ne peut parler sans s'accuser. Voilà pourquoi la vie s'est réfugiée dans les couloirs de la Chambre, voilà pourquoi les affaires se traitent dans les négociations sourdes des groupes. La tribune reste vide, bien que de nombreux orateurs y laissent tomber de leurs lèvres des discours dans l'oubli, mais ce sont paroles mortes et elles ne rompent pas le terrible silence d'idées qui pèse sur le régime.

Le plus matériel des intérêts publics, l'ordre financier, n'est pas mieux sauvegardé. Jusqu'à nos jours, les députés protégeaient les contribuables contre les projets coûteux du pouvoir exécutif; dans ces dernières années, ce sont les mandataires du peuple qui, de leur initiative, et parfois malgré les prières du gouvernement, ont créé sans cesse de nouvelles fonctions, imaginé sans cesse de nouvelles dépenses. Ils l'ont fait parce que leur intérêt était devenu contraire à l'intérêt public : moins ils servaient la nation, plus il leur fallait s'assurer par les fonctionnaires des agents, et par le budget une caisse électorale. Et par là même disparaissait le dernier et le plus essentiel caractère du régime représentatif, l'indépendance de l'électeur, puisque la puissance parlementaire est employée à forger des armes contre la volonté de la nation. Et quand cette conspiration contre l'indépendance du citoyen est ourdie par les mandataires qu'il a choisi et par les fonctionnaires qu'il paye, que dire, sinon la parole de nos pères: "C'est grand pitié quand le serviteur commande au maitre."

En perdant le caractère d'un gouvernement libre, ce régime n'a pas acquis les mérites du gouvernement absolu. Il a emprunté à celui-ci son ressort, les fonctionnaires: mais combien dénaturé et avili! Le gouvernement absolu mêle à ses vices des avantages. Quand il enlève aux individus, aux communes, aux provinces leur indépendance pour tout conduire par une volonté unique et par une seule main, il assure du moins, par ces sacrifices, la suite dans les desseins, l'ordre et la promptitude dans l'exécution. Ayant charge de la nation entière, il s'occupe d'elle ; indépendant de tous, il supprime les querelles et les haines locales, épargne aux minorités les oppressions dont les majorités sont coutumières, il assure aux citoyens, à défaut de l'indépendance, la justice.

Mais si une pareille autorité se divise entre un grand nombre d'hommes, si chacun l'exerce souverainement sur une petite partie du pays, si ces hommes ont reçu leur mandat d'un parti, s'ils l'ont obtenu pour un temps court, s'ils veulent avant tout le conserver, si enfin ils se trouvent maîtres sur la portion même du peuple qui leur a donné le pouvoir, s'il garde le droit de le leur reprendre, tous les avantages du régime disparaissent. Non seulement l'unité d'inspiration et de mouvement est détruite, mais aux intérêts généraux, dont personne ne règle et même ne contemple l'ensemble, se substitue en chacun de ces mille maîtres, le soin tyrannique de son intérêt particulier. Tout-puissants là même et là seulement où ils sont candidats, ils ne peuvent pas y considérer toute la population comme digne à titre égal de leurs soins. En elle ils distinguent deux groupes: celui qui leur a donné le pouvoir et celui qui veut le leur enlever. L'instinct de la conservation même les pousse à s'attacher les uns et à affaiblir les autres, et ils ont pour favoriser et pour punir la puissance publique. En leurs mains elle est fatalement déviée de son but. Les agents de l'Etat, au lieu de demeurer les serviteurs de la nation, de gérer au profit de tous des fonctions créées pour tous, deviennent les esclaves d'une ambition, d'une rancune particulières; les citoyens cessent d'être des citoyens, pour devenir des amis ou des ennemis; aux uns les places, les secours, les distinctions, l'impunité; aux autres, la malveillance, les rigueurs, la persécution sous toutes ses formes: il n'y a plus pour personne justice. C'est le pire des gouvernements.

Le français en Ontario

Vient de paraître, chez Arthur Nault, éditeur, 435 rue Berri, une intéressante brochure de M.-Jules Tremblay, que tout le monde voudra lire, sur "Le français en Ontario, dont l'usage et l'enseignement sont définis par le droit provenant de l'occupation première, par le droit des gens, par la coutume, par le droit constitutionnel et même par les statuts provinciaux."

Le brochure se vend 15 sous l'une et $10 le cent. C'est une oeuvre à lire et à faire lire.

LA VIE UNIVERSITAIRE

Notre banquet à Sherbrooke. --- Quelques leçons

Les lecteurs voudront avoir la bienveillance de me pardonner, si je retarde d'une semaine la publication d'un article sur l'A. C. J. C. à Laval. Le voyage annuel de la faculté de droit est devenu un événement important, tant en lui-même que par les leçons qui s'en dégagent ; vous me permettrez donc de dire ce que les journaux ont omis dans leurs comptes rendus, faute de temps ou d'espace.

Je profite de l'occasion pour remercier la presse de Montréal et de Sherbrooke, de l'accueil bienveillant qu'elle nous a fait dans les colonnes de ses journaux.

Pour résumer le voyage, les "five-o'clocks", les lunchs, les banquets, les réceptions, les excursions en tramway comme en auto, se sont succédé tant et si bien que les étudiants avaient à peine mis le pied sur le quai de la gare Bonaventure, au retour, qu'ils étaient encore prêts à repartir.

Votre humble chroniqueur a reçu bien des conseils pour cette chronique-ci. Il en est un dont je me souviens surtout, pour la bonne raison qu'on me promit de me tordre le cou, si je ne le suivais pas, le voici: dire aux lecteurs du "Nationaliste" que les étudiants avaient trouvé les demoiselles de Sherbrooke "tout à fait aimables et tout à fait distinguées."

En fait, je n'avais nullement besoin de la menace pour parler. Aimables, ce n'est pas assez dire: il faut ajouter que leur présence au thé que nous avons été heureux de leur servir au Château, nous a été un honneur.

C'était contagieux, en aussi bonne compagnie que les Sherbrookois et Sherbrookoises, il fallait être gentilhomme: c'est ce que furent toujours et partout les cinquante étudiants en droit et en loi.

Si les jeunes hôtes de Sherbrooke ont eu le coeur gai, leurs esprits n'en furent jamais obscurcis et leur jugement put, en tout lieu, apprécier la cordiale réception que leur firent le public et les particuliers. Les journaux l'on dit et je viens de le répéter, non comme une chose inouïe, mais pour répondre à la calomnie qui n'épargne pas les étudiants de Laval.

Une première vérité, donc, c'est que nos étudiants, quand ils le veulent, savent s'amuser.

Autre remarque précieuse pour les années à venir: ce ne sont pas les plus longs trajets en chemins de fer qui constituent les plus beaux voyages d'étudiants.

A Sherbrooke, les E.E.D. et E.E.L. se sentaient les coudes, chantant la même chanson, poussant le même cri de ralliement, jetant parfois la même oeillade à la même demoiselle, agissant toujours avec ensemble. C'est à de semblables voyages que l'union entre les étudiants se cimente.

Pour l'union, c'est très bien ! Mais, tant qu'on n'a pas partagé la même table l'on est pas encore frères. Aussi, le comité y avait pensé et un banquet magnifique fut servi au Frontenac, aux E.E.D. et E.E.E., banquet où les mets furent arrosés de sauterne, les santés regaillardies par le champagne, le cœur contenté par de la franche et bonne gaieté et l'esprit satisfait par des discours où la note gaie se mêlait au sérieux.

Présidait : M. Hébert, maire de Sherbrooke. Etaient invités. L'Evêché, le Séminaire, MM. les députés Therrien et McCrae, M. H. Lemay, avocat, C. E. Bachand, avocat, J. Nicol, C.R., avocat de la couronne, W, Lazure, E.E.D., M. Forest, avocat, Gustave Marin avocat, et les journaux.

Les discours ne sont pas tous de même importance, vous me permettrez cependant de dire un mot de chacun, afin de montrer qu'il était intéressant d'entendre les étudiants ayant l'honneur de parler à côté des sommités de Sherbrooke.

On but à la santé du Pape, en chantant : "En avant marchons ! ", et, à la santé du Roi aux harmonies de "Dieu sauve le Roi."

La santé de la ville de Sherbrooke fut proposé par M. A. Parent E.E.D., en signe de reconnaissance pour la cordiale hospitalité dont nous avons été l'objet.

M. le maire Hébert y répond en faisant l'historique de sa ville qui a grandi bien qu'éloignée des grands centres. Il fait ressortir la paix qui y règne, bien que catholiques et protestants, en effet, s'y coudoient, qu'il y ait des libéraux, des conservateurs et des nationalistes, des capitalistes et des ouvriers, Sherbrooke a toujours été exempte des dissentions religieuses ou politiques et préservée du fléau des grèves. Le secret de cette paix réside dans le respect des droits de tous, sans distinction de race ni de religion.

"Notre ville progresse rapidement au point de vue matériel, mais l'éducation l'occupe aussi beaucoup.

Il espère que Sherbrooke sera ce qu'elle a été, M. le Maire termine en invitant "de tout son cœur", les étudiants de Laval à revenir dans sa ville hospitalière.

M. Wilfrid Lazure invite alors les convives à boire à la santé de l'Université Laval :

"Les verres et les cœurs, je le sens, sont levés à la longue fécondité de cette institution, d'où sont sortis ceux qui font le légitime orgueil de notre race et de notre province."

"Bien que méprisée par certaines gens, dit M. Emile Ladouceur, en réponse à cette santé, notre Université est encore l'endroit où l'on apprend le mieux à respecter la liberté et l'autorité."

Le président des E.E.D. et E.E.L. ne fait, ensuite qu'une bouchée des accusations fausses et du parallèle illogique fait à l'endroit de Laval. (App.).

L'histoire de notre institution prouve qu'elle est grande et qu'elle est destinée à devenir plus importante encore, dit l'orateur, en refaisant son histoire.

"A vous, Messieurs les Etudiants, de réveiller l'enthousiasme des riches Canadiens-français.

"D'un autre côté, travaillons, en vrais fils que nous sommes, à répandre les bienfaits de Laval, notre mère."

M. Ladouceur termine par un appel vibrant: "Dévouons-nous, consacrons toutes nos forces à la grandeur de notre institution." (Appl.)

M. H. Lemay, avocat, répond lui aussi à la santé de Laval.

Comme M. Ladouceur, il sent son coeur indigné des fausses accusations portées contre notre Université.

Ancien de cette maison, il se joint au président des Etudiants pour protester.

"Les bienfaits de notre institution se font sentir partout, car elle jette, par ceux qui s'en vont, chaque année, la semence intellectuelle et scientifique aux quatre coins de la Province.

"Depuis vingt-cinq ans, tous nos hommes éminents, à quelques exceptions près, sont sortis de Laval.

"Ces paroles, dit en terminant l'orateur, ne sont pas des paroles de banquet; n'oublions jamais que c'est Laval qui nous a donné la formation intellectuelle et morale, et en fils reconnaissants, soyons à sa défense quand le besoin s'en fera sentir!"

M. C. E. Bachand, avocat, dans la proposition qu'il fait de boire à la santé du Droit et du Notariat, remarque que les deux facultés, à l'Université, sont unies comme deux soeurs.

Au point de vue intellectuel une seule faculté, ainsi composée de deux, donne à notre Québec une force inconnue dans les provinces soeurs.

"Que les notaires et les avocats suivent l'exemple des Sherbrookois et qu'ils s'unissent.

"Sans droit, pas de notariat; sans notariat, pas de droit. Buvons donc à l'Union des deux."

M. C. A. Bertrand, E.E.D., et vice-président, répond à cette santé.

Laissant les pensées sombres, telles que les critiques des frais d'avocats et de notaires, l'orateur: "puisque nous sommes dans un temps d'aviation", demande aux convives d'élever leurs idées.

M. Bertrand démontre, en des termes choisis, la nécessité des professions d'avocat et de notaire.

"Il importe, dit-il en substance, que la loi demeure, et pour l'appliquer et l'interpréter, que l'avocat demeure aussi

"Le barreau est, aussi, presque nécessaire au maintien de la mentalité intellectuelle.

"La conservation de la langue incombe presque exclusivement aux avocats.

"Le notaire, dit l'orateur, est un homme placide" (rires et appl.)

Il faut avoir, cependant, une influence prépondérante sur le domaine national des Canadiens-français.

"E.E.L. et E.E.D., n'y allons pas trop vite dans nos réformes! Soyons conservateurs de notre code civil qui constitue, encore, une loi des meilleures pour nous, et, si c'est nécessaire, allons jusqu'au Parlement pour le protéger."

M. Godfroy Coffin propose la santé du Canada. En termes fins et aimables il nous parle des bienfaits qui résultent pour le Canada, de la forme actuelle de notre gouvernement.

M. McCrae, député au fédéral, répond à cette santé.

Peu importe, pour lui, que le gouvernement soit libéral ou conservateur; ce qu'il faut, c'est que son intention soit bonne.

Notre Canada est un grand pays, béni du ciel sous tous les rapports, mais particulièrement bien doté de maisons d'éducation.

Pour le député de Sherbrooke, un des devoirs des citoyens c'est de se donner le bon exemple les uns aux autres.

M. McCrae remarque que c'est la première fois qu'il assiste à des agapes de jeunes et que tous soient sobres. Il en félicite les Etudiants. Puis il donne quelques conseils à ses auditeurs: "Si vous voulez réussir, dit-il, travaillez et travaillez toujours! "Soyez sage aussi, dans votre vie privée: n'abusez pas, ajouta-t-il en riants, des diners ni des "wine suppers."

M. Olivier-Cardinal, E.E.L. et trésorier de la faculté, propose ensuite la santé de la Province de Québec qu'il salue comme le berceau de nos lois, et de nos droits.

M. J. Nicol, C.R., y répond. "Le Canada, dit-il en substance, a un avenir superbe; mais, celui du Québec nous est aussi bien cher..

"Laval possède aussi un bel avenir et c'est à ceux qui en sortent à le faire aussi brillant que possible.

Bien que de différente croyance, comme ancien de l'Université Laval de Québec, il a gardé de cette institution le meilleur souvenir.

Disant un mot des calomnies dont Laval a eu à souffrir, il se demande: "Avons-nous fait notre devoir pour le défendre ?"

Passant ensuite à la question financière, M. Nicol émit l'idée de fonder une "Union des Anciens" de Laval.

Il démontre facilement comment dans certaine université, on obtient l'argent nécessaire. Le bureau de direction de l'université demande ce dont il a besoin au bureau central de l'Union qui transmet la même demande aux groupes des différents districts où il y a des "Anciens"; et, ces groupes de district se chargent de faire part aux membres de l'Union locale des besoins de l'institution qui les a formés.

L'orateur termine en demandant à notre président de tourner son dévouement de ce côté.

Les Dames de Sherbrooke se porteront bien et pour longtemps, car... c'est M. Sinaï Lamarre E.E.D. qui a proposé leur santé, au milieu de traits d'esprit dont seul il a le secret. Je manquerais à la vérité, si je ne disais qu'il y mit aussi beaucoup de cœur.

M. Léonidas Bachand, E.E.L, résume son discours dans ces mots: "La femme éveille chez l'homme de l'idéal. Les grandes femmes de notre histoire, nos mères, par leur dévouement, et nos "blondes" par leurs yeux — les plus beaux du monde — font naître au fond de nos coeurs les notions du plus pur idéal."

M. Emile Bruchési propose le toast de la presse. Il fait l'éloge du journalisme, facteur de progrès, de littérature, de science et surtout de justice.

M. H. Lemay, avocat, en réponse, nous montre le journalisme, comme une carrière ingrate mais digne de toute louange et admiration.

L'orateur nous fait aimer le journalisme, défenseur des droits, promoteur des bonnes causes et dirigeant de l'opinion publique.

Le maire, dans sa délicatesse, ne veut pas que la santé des Etudiants ait été oubliée. Ces derniers apprécient cette marque d'amitié; on boit à cette santé, et M. Ladouceur y répond brièvement.

Tous se retirent ensuite, le coeur gai, mais l'esprit libre.

A retenir donc: la tempérance n'empêche pas de s'amuser, et les voyages à Boston ne constituent pas les meilleurs voyages d'Etudiants.

MM. Ladouceur, E.E.L., président, et Léonidas Bachand, E.E.L., maitre de chapelle, voudront bien recevoir les félicitations et les remerciements des Etudiants, car ils ont été, dans le conseil, ceux qui se sont le plus dépensés pour ce voyage à Sherbrooke.

MALGRE TOUT.

LE CHEF CAMPEAU

Le surintendant de la police de Montréal vient de recevoir une augmentation de traitement de $500 par année. Cela ne l'empêchera pas d'aller comme tout le monde prendre le meilleur repas à 25 sous au Café Saint-Gabriel, No 40 rue Notre-Dame Est.

DES VERS INEDITS

LES FEUILLES

Sur la terre, en silence,
Tombez, feuilles, tombez.
Que chacune en cadence
Se balance à son gré.

De la branche à la terre
Bien court est le chemin.
Dans sa course éphémère
Exhalant son chagrin
La feuille se balance
Au gré du vent du soir
Et chacune en silence,
Sans fin, se laisse choir.

Ainsi vont tous nos rêves;
Ainsi vont nos amours;
Nos heures sont trop brèves
Et trop courts sont nos jours.
L'arbre de notre vie
S'effeuille sur le sol,
Jeunesse et poésie
Sans bruit prennent leur vol.

Et quand vient la vieillesse,
Quand arrive l'hiver,
Rêveurs, pleins de tristesse,
Près du foyer désert,
Mornes, l'âme endeuillée,
Nous contemplons émus
Cette sombre feuillée
De nos espoirs déçus.

Nous regrettons, moroses,
Les restes du printemps.
Hélas combien de roses
Promettaient nos vingt ans!
Combien de gais murmures
Chantaient en nous sans fin
Et peuplaient les ramures
D'un triomphant refrain!

De nos jeunes années
Il ne nous reste plus
Que des feuilles fanées,
Que des rêves perdus.
Dans la sombre demeure
Quand vient le vent glacé
Notre âme triste pleure
En songeant au passé.

Sur la terre, en silence,
Tombez, feuilles, tombez.
Que chacune, en cadence,
Se balance à son gré.

Honoré THIBAULT.

UN REFERENDUM

A NOS CONFRERES

Le journalisme est, comme le droit, la médecine et le notariat, une profession liberale. Il est même reconnu que la presse est la quatrième puissance. Et, en fait, le journaliste, dont la *copie* — article ou nouvelle — a une énorme diffusion, exerce sur le peuple une influence cent fois plus considérable que n'importe quel avocat, notaire ou médecin. Et, cependant, le journalisme est ouvert à tout venant qui y pénètre, comme dans un moulin, sans aucun examen. Conséquence : il pourrait se glisser dans la carrière des individus qui la discréditeraient, et les journaux mêmes en seraient atteints.

De plus, les journalistes se font rares, parce qu'ils sont de plus en plus en demande. Depuis cinq ans, il s'est fondé, au Canada, plus de journaux qu'il n'en avait paru pendant les vingt-cinq années précédentes. Et il y a maintenant autant de quotidiens de langue française en Nouvelle-Angleterre qu'il y en a dans tout le Dominion.

Dans ces conditions, nous croyons qu'il serait de l'intérêt de la profession, des journaux et des journalistes que nous fondions une *Corporation des journalistes de langue française d'Amérique.* Cette corporation, qui pourrait fonctionner comme le Collège des médecins, s'occuperait des intérêts professionnels des journalistes.

Nous croyons que cette idée est bonne, malgré qu'elle ne soit pas neuve, et nous la soumettons à tous nos confrères, sans tenir compte, bien entendu, de leurs opinions politiques.

Nous invitons donc tous les journalistes et ceux qui s'intéressent à eux à nous faire connaître leur manière de voir là-dessus. Ceux qui préfèreraient garder l'anonymat pourront signer d'un pseudonyme. L'idée de chacun sera exposée au public, en plein jour, dans les colonnes du *Nationaliste*, où on discutera. Quand le nombre des adhésions sera assez grand et qu'on aura fixé un terrain d'entente, tous les journalistes pourront se réunir et arrêter un plan définitif. Pour que l'entreprise réussisse, il faut obtenir l'unanimité. Nous comptons donc sur tous nos confrères.

Il s'agit, encore une fois, d'une association purement professionnelle, qui ne sera une menace pour personne, mais où tout le monde trouvera son profit.

POUR M. NANTEL

Si M. Bruno Nantel veut être bien gentil, s'il nous promet qu'il ne dira pas que ce sont les nationalistes qui ont changé d'attitude depuis le 21 septembre 1911, et non point lui, nous lui apprendrons quelque chose qui lui fera plaisir, non mais là, vraiment plaisir.

Non, non, ce n'est pas à propos du péril allemand. Allons, c'est promis? Eh bien, il s'agit de quelque chose qui se mange.

Vous ne devinez pas, M. Nantel, et pourtant l'eau vous en vient à la bouche... C'est d'un nouveau légume qu'il s'agit, d'un légume original, inédit, comme il n'en ont pas en Allemagne. C'est le pé-tsaï. Le pé-tsaï, vous l'aurez deviné à son nom, monsieur le Ministre, vient de Chine.

Un maraîcher des environs de Paris, M. Curé — dites bien à M. Sam Hughes que, malgré son nom, c'est un laïque, car les Orangistes pourraient croire que c'est un légume papiste, comme la salade romaine—M. Curé, dis-je, a réussi à l'acclimater en France. Et il est probable qu'il viendrait très bien, aussi bien que les carottes, dans Terrebonne.

Et, M. Nantel, M. Nantel, c'est un tout petit chou qui possède une saveur de noisette légèrement sucrée.

Mmmmmmmm!

Dites bien à M. Pelletier que les nationalistes ne sont pas des fauteurs de guerre civile, puisqu'ils se préoccupent d'agriculture, cet art de la paix par excellence.

FLUTE.

Nos commissaires et échevins se sont réunis et ont échangé leurs vues à propos de l'amélioration du service des tramways.

Si cela peut les amuser. Après tout, il n'y a pas de mal...

* * *

Les membres de la British Association for the Advancement of Science sont venus à la conclusion, après de longues et savantes conférences, qu'ils ne sont pas plus avancés qu'on ne l'était il y a mille ans au sujet de l'origine du monde.

Le petit garçon qui marche au catéchisme est plus avancé qu'eux.

La Maison du
Mouton de Perse

VISON

Nous pouvons vous offrir sans exception les plus belles.

PARURES EN VISON

qu'il y ait au Canada.

Toutes nos peaux sont les meilleures que l'on puisse obtenir et elles sont amenées à la perfection par nos ouvriers experts.

Vous pourrez vous en convaincre en venant visiter notre assortiment complet et considérable.

McComber & Cummings

373 RUE SAINT-PAUL
Coin St-Sulpice

Nos salles d'échantillons sont ouvertes le samedi après-midi.

BATISSE TREMONT

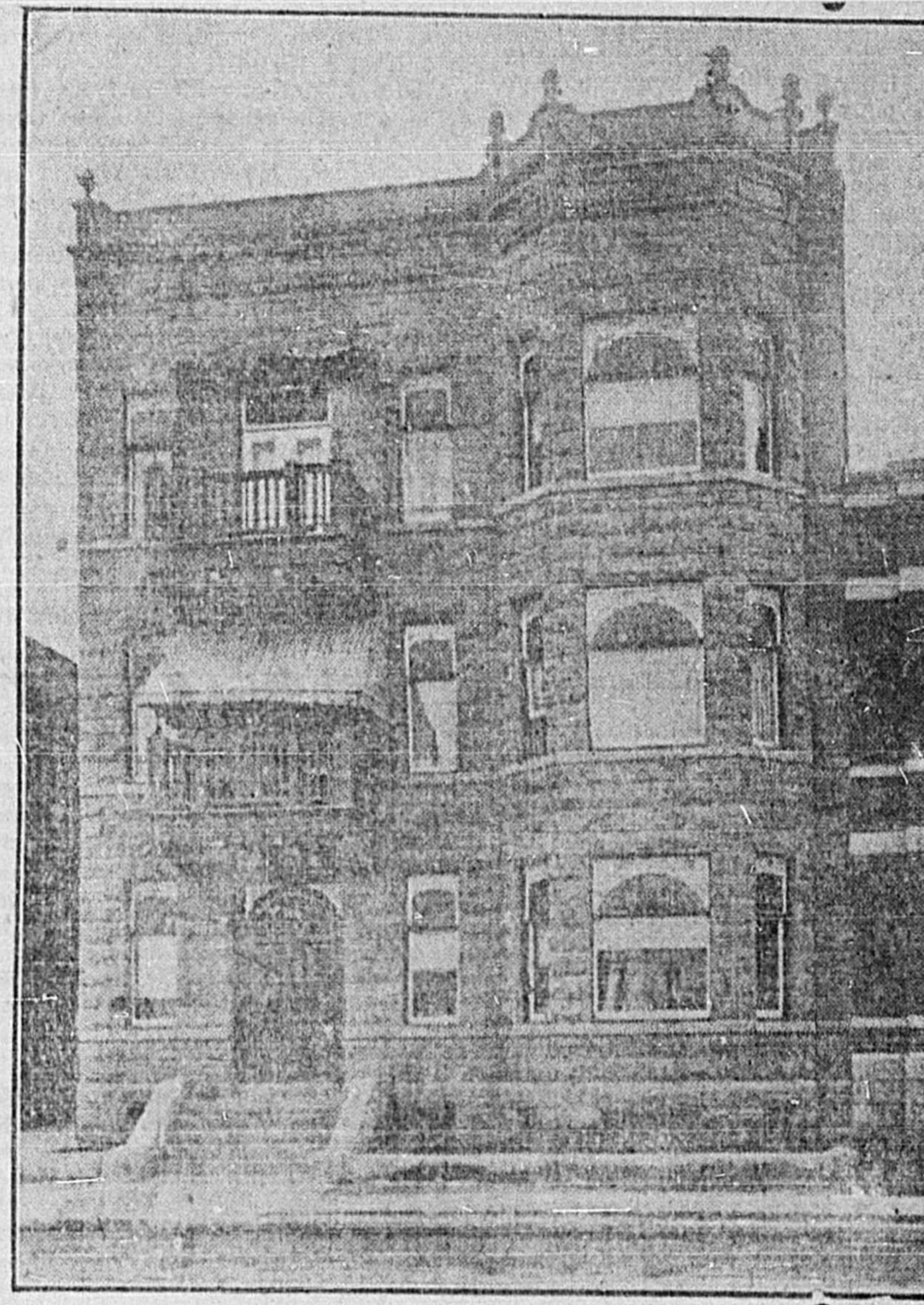

AVE DU PARC

A vendre cette magnifique propriété à 3 logements, située 2412 Ave du Parc. Grandeur du terrain 41-110. Cette propriété est construite en pierre et briques solides et avec toutes les améliorations des plus modernes.

Pour plus amples informations s'adresser à

O. B. H. Maillé & Cie.,
92 NOTRE-DAME EST
Edifice "La Sauvegarde", Tél. Main 4630

TROP VITE !

Nous faisons tout trop vite en notre pays, non seulement dans les provinces neuves où surgissent les villes champignons, mais dans les provinces plus anciennes, où l'on croit que faire vite, c'est faire bien. Nous faisons trop vite, c'est là le thème opportun que traite la Commission canadienne de conservation, dont le quatrième rapport annuel vient de paraître.

Dans l'ouest, où la production du blé est intense, on ne fait pas à proprement parler de l'agriculture, mais de l'exploitation. On y met en oeuvre ce que les Anglais appellent très justement des "land-mining methods". Au lieu de cultiver la terre, on en tire son maximum de rendement, quitte à l'épuiser en quelques années et à aller reprendre plus loin son exploitation. Il faudrait l'intervention des gouvernements pour faire cesser ces méthodes déplorables.

Mais ce n'est pas que là qu'on fait trop vite.

La construction, faite trop hâtivement, est de qualité très inférieure, mais le temps étant de l'argent, il faut faire vite. D'ailleurs qu'importe la solidité d'une maison ? Le propriétaire qui l'a fait construire la revendra le plus tôt possible. Un petit profit [illegible] dure assez longtemps pour faire une bonne affaire.

Tout est fait trop vite. Depuis une chaise jusqu'à un volume de vers, on apporte dans tout une hâte qui est la cause de leur [illegible] et de leur infériorité. On ne mène à bien rien de durable sans un travail patient, et les industriels aussi bien que les écrivains devraient se rappeler le meilleur profit de la vieille maxime de Boileau : "Hâtez-vous lentement."

BAPTISTE.

UNE IDYLLE

L'amour est enfant de Bohême
....

Chaque matin, aux heures où le soleil fait un trou d'or à l'horizon brun, une forte, ronde et brune grande fille montait en tramway pour se rendre au travail.

Depuis deux semaines, je la voyais une demi-heure durant, pensive et quelquefois souriante, à mes côtés.

Mon idéal, alors que septembre laissait tomber de sa robe grise les plus admirables couleurs, elle se décida de me saluer du plus affectueux bonjour.

Ne voulant pas être inférieur à M. Mousseau, j'ouvris le "parapluie des convenances" et lui rendis son salut.

Depuis, nous causions "tout le long du boulevard", pendant que le tramway nous poussait vers la ville enfumée.

Elle devenait tout à fait gentille et semblait vouloir me laisser tendre les fils de Cupidon.

La vie a ses revers. Hier matin je montai le premier pour avoir une bonne place. Comme elle [illegible] ma femme et mes petits enfants m'accompagnaient.

Depuis ce matin, la pluie froide lèche à mille petites langues les vitres du tramway; les nuages, dans une vapeur échevelée, se brisaient un à un, en vapeur sombre, sur les clochers et les toits de la ville, en ce matin de deuil !

Je la revis, et [illegible] la belle grande et brune fille souriait... [illegible]

Adolphe NANTEL.

(2 octobre, 1913)

La politique

LA REUNION DE SAINT-JEAN

SIR WILFRID LAURIER EST D'OPINION QUE LE CANADA A BESOIN D'UNE MARINE; MAIS IL NE DIT PAS UN MOT DE SON PROGRAMME DE 1912. — LA RECIPROCITE ET LES ECOLES DU MANITOBA.

M. DEMERS DEVERSE SA BILE SUR LES NATIONALISTES

(De notre envoyé)

Saint-Jean, 4. — L'arrivée du rapide de Montréal, portant Sir Wilfrid Laurier, ainsi que des trains spéciaux des autres parties de la province ayant rempli les rues de Saint-Jean, d'étrangers, la foule se porte immédiatement aux tribunes, situées place du marché.

Il est 2 heures 30. L'assemblée commence par la lecture des adresses de bienvenue.

Plusieurs politiciens marquants occupent des sièges aux estrades.

J. Benoit, député d'Iberville à la Législature, est le premier orateur.

M. R. Lanctôt, député de Laprairie, et Napierville, lui succède.

Le troisième orateur est M. A. Verville, député ouvrier de Maisonneuve.

Il vient, dit-il, porter son concours au chef du parti libéral pour réparer l'erreur du 21 septembre 1911.

Suit un tableau clair-obscur de la situation actuelle de la classe ouvrière au Canada.

Il termine en faisant un appel aux ouvriers.

SIR WILFRID LAURIER

Puis Sir Wilfrid, acclamé par la foule, parait.

Il débute en faisant un bref historique de la ville de Saint-Jean, endroit d'évènements mémorales de notre histoire nationale.

Faisant ensuite allusion à la lutte dans Châteauguay, il demande à la foule de manifester sa confiance dans le parti libéral.

Depuis 1854, les libéraux de ce comté ont, dit-il, porté haut le drapeau libéral. "Vous avez eu toujours pour vous représenter tant d'hommes éminents qui n'ont eu qu'un but : travailler pour le plus grand bien de votre comté.

"Pour être démeuré fidèle à votre politique, avez-vous à vous reprocher quelque chose?

"Depuis deux ans, le mauvais état constant de la politique canadienne est dû à des sophismes dont usent trop nos adversaires.

"Il ne faut jamais perdre confiance cependant. Aussi longtemps que la Providence voudra bien me conserver la santé dont j'ai tant besoin, je continuerai à être sur la brêche".

Suit un exposé de la politique sous Henri IV, que l'orateur compare avec une politique intelligente canadienne, telle que celle pronée par le parti libéral.

"Nos législateurs doivent avoir toujours pour fin les plus grands intérêts de la patrie.

"Lorsque nous avons été au pouvoir, nous avons ajouté une page nouvelle à nos fastes. L'univers entier avait les yeux tournés vers le Canada. Nous avons alors en effet doublé la richesse publique. Les cultivateurs et les ouvriers eux-mêmes ont largement bénéficié de notre administration. Si aujourd'hui, ont dit que la politique est favorable au peuple, il doit bien plus à la Providence qu'à l'administration actuelle".

Sir Wilfrid fait ensuite un exposé des besoins du Canada, concernant le tarif, les voies de communication et l'ouverture des marchés étrangers.

"En modifiant le tarif, le parti libéral a contribué plus que tout autre compagnie industrielle à l'amélioration du pays.

Sir Wilfrid fait ensuite allusion à la construction des immenses voies ferrées reliant l'Est à l'Ouest, et aux grands avantages que les producteurs canadiens ont sur les marchés anglais.

Il attaque ensuite la question de la réciprocité avec les Etats-Unis, rappelant les négociations du parti libéral avec le gouvernement américain et les premières démarches de ce dernier pour améliorer les relations commerciales entre les deux pays.

Suit une apostrophe aux partisans du gouvernement du jour, dans laquelle il leur demande si la politique actuelle rend le pays aussi prospère que sous l'ancien gouvernement libéral, suivie d'un tableau défavorable de la situation actuelle.

"Il faudrait un microscope aujourd'hui pour voir les bienfaits de l'administration depuis deux ans.

"Le temps est venu cependant de voir s'il n'y a pas moyen d'améliorer notre situation économique.

"Je demande au gouvernement de faire des réformes dans ce sens. Nous l'attendons d'ailleurs à la prochaine session.

"Nous sommes dans l'opposition, mais nous avons cependant travaillé pour le plus grand bien du pays.

"Qu'a fait le ministère? Il a trouvé une urgence qui n'existe pas."

L'orateur fait ensuite allusion à sa politique navale. "La grandeur du territoire, l'augmentation de la population, dit-il, nécessitent aujourd'hui la construction d'une marine". Il rappelle les approbations des politiciens, lors des premières discussions de ce sujet en Chambre, en faveur de la politique libérale.

"Aujourd'hui que dit-on ? La situation actuelle répond à cette question. Est-ce que la politique du jour s'est montrée favorable ? Non. C'est $35,000,000 qu'on demande à présent pour sauver l'Empire. Tous ceux qui étaient en faveur de notre politique canadienne nous ont abandonné et se sont mis du côté de la crèche.

"Moi je n'ai rien à regretter; j'ai fait mon devoir. En 1907 comme aujourd'hui, je pense que le pays a besoin d'une marine.

"Je ne reproche à personne de ne pas penser comme moi; mais qu'il me soit permis de dire que je ne demeurerai pas moins fidèle à ma politique navale."

Sir Wilfrid Laurier fait ensuite allusion à la question des écoles du Nord Ouest :

"Qu'a fait pour elles le gouvernement actuel ? Il a tout simplement dit: La question est réglée et nous ne pouvons y revenir."

L'orateur fait ensuite un exposé des avantages de l'opposition, puis il termine par un éloge aux citoyens de Saint-Jean auxquels il donne l'assurance de travailler encore longtemps pour le parti libéral, et le plus grand avancement du Canada.

M. Laurier n'a pas dir un mot de son programme naval de 1912, pendant son discours d'une heure et quart.

Ont aussi adressé la parole MM. W. Mitchell, jeune avocat du barreau de Montréal, L. J. Décarie, secrétaire provincial; L. J. Gauthier, M.P.; Amédée Monet, Joseph Demers, qui a fait une sortie à fond de train sur les nationalstes et Georges Boivin, M.P.

DEUX CANDIDATS DANS CHATEAUGUAY

ON PARLAIT ENCORE DE M. DUBOIS A LA DERNIERE MINUTE. — CERTAINES CONFERENCES CHEZ LES CONSERVATEURS NE SERAIENT PAS ETRANGERES A SON EFFACEMENT. — M. LEMIEUX FUSTIGE M. SEVIGNY. — LES CANDIDATS NE DECLARENT RIEN DE NEUF.

(De notre envoyé)

LOUIS DUPIRE

Sainte-Martine, 4. — Deux candidats seulement sont en présence dans l'élection partielle de Châteauguay : un ministériel, M. James Morris; un oppositionniste, M. Sydney Fisher. Au dernier moment, on parlait encore de la candidature de .M. Dubois, quoi qu'on ait tenu toute la matinée, des conférences occultes chez les conservateurs qui pourraient bien n'être pas étrangères à son effacement.

L'officier-rapporteur n'était, certes, pas en retard pour l'appel nominal, puisqu'il l'a fait au moment où la montre de M. Sydney Fisher, de M. Rodolphe Lemieux, de M. Inegg, de M. Washington, de M. C. A. Wilson, Tring Robertson marquait deux heures moins douze minutes.

Toutes les forces conservatrices étaient rendues dans le comté ce matin. Citons au hasard: MM. E. Patenaude, Léonard, Cousineau (Hull), Jos Rainville, Sévigny, Pâquet (le pauvre docteur), Rodolphe Monty, Morgan. Il manquait cependant, et au complet, les ministres. A l'assemblée qui a suivi, plutôt calme, on a longuement discuté de part et d'autre la politique, les libéraux se gardant bien, comme les conservateurs, de dire du mal de leurs anciens ennemis et amis respectivement: les nationalistes. M. Sévigny a prononcé un discours dans lequel il a brûlé un encens fumeux sous le nez de M. Borden, et a courageusement avoué qu'il est partisan de la contribution. Il a enfin donné la raison de son revirement: avant d'entrer en Chambre il ne connaissait pas la question. Dieu sait pourtant qu'il en parlait quand même. M. Lemieux a donné la réplique à M. Sévigny. Il lui a accolé au front ce que dit de lui le chef qu'il a déserté, M. Bourassa, et l'assemblée a applaudi très fort le député de Rouville.

Ni M. Fisher ni M. Morris n'ont rien ajouté à leurs déclarations précédentes.

M. MORRIS

M. Morris dit d'abord quelques mots en français, puis il continue son discours dans sa langue. Aux premiers mots de sa harangue, il est interrompu par des cris de "Hurray for the Châteauguay boy !" Le candidat ministériel débute par l'éloge de son prédécesseur, M. James Pollock Brown, contre qui il a soutenu trois luttes acharnées, mais cordiales, commençant et finissant par une poignée de mains. Châteauguay tient à être représenté par un homme de son sol, continue M. Morris. Ce serait faire à la circonscription une très mauvaise réclame, que d'élire un étranger. M. Morris se présente comme conservateur, mais il n'entend pas s'engager à voter sur toutes les mesures et il sait, dit-il, que ses auditeurs comprennent à quelles mesures il fait allusion. Jamais il ne se hasardera à donner son vote sur un problème sérieux sans avoir consulté ses électeurs. Il est d'avis que les députés oublient trop facilement une fois en Chambre, qu'ils doivent représenter l'opinion de leurs électeurs. M. Morris n'a pas l'intention de faire de fausses promesses et quand il s'engage à prendre la défense des agriculteurs qui forment la majorité du comté, il est fermement sincère.

Le candidat énumère ensuite les mesures ministérielles auxquelles il donnera son appui: d'abord la loi des bons chemins, dont les libéraux ont retardé la passation. Il proposera aussi la contsruction d'un pont pour raccourcir le chemin du comté de Châteauguay à Montréal.

LA QUESTION DE LA MARINE

M. Morris ne juge pas à propos de la traiter au long, d'autres orateurs l'étudieront dans tous ses détails. Il GARDE, déclare-t-il, LA MEME ATTITUDE QU'IL Y A DEUX ANS. IL ETAIT ALORS OPPOSE AUX DEUX POLITIQUES, CELLE DE M. LAURIER COMME CELLE DE M. BORDEN. On parle de diviser les comtés; si on veut maintenir celui de Châteauguay, tel qu'il est, il importe d'envoyer en Chambre un ami du gouvernement.

M. SYDNEY FISHER

Le candidat libéral se présente tel que choisi. Il n'est pas du comté, mais M. Morris lui-même a jugé à propos de se retirer autrefois devant la candidature de M. Campbell Lane. (Applaudissements).

"De quel droit peut-on soulever le cris de "Pas d'étranger" quand les libéraux ont laissé élire M. Borden autrefois sans opposition, par pure courtoisie".

M. Fisher continue ensuite en anglais. La première partie de son discours a été prononcée en français avec une vigueur et une facilité beaucoup plus grande qu'au commencement de la campagne. M. Fisher met les électeurs en garde contre les rumeurs qu'on a faites courir que les travaux à Châteauguay cesseraient si le candidat ministériel était battu. De pareilles menaces sont du chantage, s'écrie le candidat libéral, et toutes à la honte du candidat qui les emploie et du gouvernement qu'il représente. M. Fisher termine en affirmant son espoir dans la victoire, car les conservateurs et les nationalistes réunis n'ont pas réussi à enlever cette terre promise à Sir Wilfrid Laurier en 1911.

M. SEVIGNY

M. Albert Sévigny avoue n'avoir commencé à se renseigner sur la politique navale que depuis qu'il est au parlement, mais surtout depuis deux ans qu'il a appris à connaitre le très Honorable M. Borden qui aime les Canadiens et n'a pas craint de faire un éloge de la religion catholique en plein parlement. Il est ici pour défendre le gouvernement Borden qui a toute sa confiance. M. Sévigny prend ensuite à partie M. Fisher dans sa vie privée et raconte qu'il est un avare qui n'a pas voulu donner cinq sous en une certaine circonstance à un page du parlement. Le député de Dorchester entreprend ensuite l'éloge à fond du gouvernement Borden qui a voté un million de dollars comme encouragement à l'agriculture.

M. Sévigny attaque après un éloge complet du ministre Borden, la question navale. Le gouvernement Borden en arrivant au pouvoir a refusé les soumissions des libéraux pour la construction de 11 navires de guerre, et ils ont licencié les marins du "Rainbow" et du "Niobé", parce qu'ils étaient engagés à consulter le peuple avant de s'engager dans une politique navale.

Sans doute on n'a pas rappelé la loi de la marine Laurier, mais c'est uniquement parce qu'on sait que l'abrogation serait bloquée par une majorité servile du sénat. Les libéraux veulent maintenant non plus 11 navires mais deux marines payées et construites par les Canadiens. Sans doute, pour en arriver à mettre en vigueur la loi de conscription que M. Préfontaine préparait en 1904. Les libéraux critiquent l'octroi de $35,000,000 et cependant leur amendement porte en tête qu'on doit dépenser la même somme pour construire une flotte canadienne. Nous n'avons jamais rien fait pour l'Angleterre qui nous a toujours protégés gratuitement. M. Sévigny continue à expliquer la politique navale Borden, mais il ne dit pas pourquoi il a changé d'avis. On le devine à tout le bien qu'il dit de M. Borden.

M. RODOLPHE LEMIEUX

Le député de Rouville répond à une citation que M. Sévigny faisait d'un discours prononcé par lui dans Ontorio, où il faisait l'éloge de M. Borden. M. Lemieux a toujours respecté M. Borden, n'imitant pas en cela M. Sévigny qui en disait tant de mal. M. Sévigny avait raconté au sujet de M. Fisher l'histoire que, dit M. Lemieux, lui racontait sa grand'mère au sujet de cinq sous perdu et dont tout le monde sait la fin: Si tu le trouves, rends-le moi, si tu ne le trouves pas, garde-le. Un jeune homme, dit M. Lemieux, est entré à la Chambre au commencement de la session; il a échappé quelque chose de bien plus précieux qu'un cinq sous: son honneur politique, le serment fait à ses électeurs; mais les pages ne le cherchent pas, ils ne le retrouveraient pas. (Applaudissements). M. Lemieux fait ensuite l'historique de la loi navale.

Il en profite pour montrer avec une ironie cuisante les volte face de M. Sévigny.

M. Sévigny disait à Drummond et Arthabaska que nous n'avons pas de Roi, lui qui chérit actuellement l'Angleterre. M. Lemieux produit ensuite des articles du "Devoir", où il dit que M. Sévigny et M. Paquet, le pauvre docteur Paquet, sont traités de parjures et de traitres par leur ancien chef, M. Bourassa. L'orateur tente ensuite de démontrer qu'une lutte de bas préjugés a été menée contre Sir Wilfrid Laurier et a conduit au pouvoir le parti hy-bride tory-nationaliste. Suivant le fil des événements politiques, il rappele que M. Monk a jugé à propos de rejeter son portefeuille, et depuis lors les ministres Canadiens-français sont restés cachés. C'est que les traitres et les parjures, comme MM. Pelletier, Nantel et Coderre, comme les appelle M. Bourassa, ont honte de paraitre devant un honnête homme comme Sir Wilfrid Laurier, (applaudissements).

MM. Morgan, C. A. Wilson et Alban Germain, parlent ensuite brièvement, et l'assemblée est close.

Dernieres nouvelles

M. COLDWELL CHEZ LES ORANGISTES

Le ministre de l'Instruction publique du Manitoba assure, dans une réunion secrète, que ses amendements scolaires ne signifient rien.

CE QUE VEUT LE GRAND-MAITRE

(Correspondance au "Nationaliste"

Winnipeg, 1er octobre.— Les Orangistes ont tenu mercredi soir dernier, à la Scott Memorial Hall, ici, une réunion très importanteà leur point de vue, et très intéressante, je crois, pour votre journal. Cette réunion, convoquée par les Orangistes partisans du ministère provincial et à laquelle assistaient trois ministres, appartenant à l'Ordre, avait évidemment pour objet de rassurer les membres alarmés par la politique du cabinet Roblin en matière d'instruction publique.

Quoi qu'il en soit, la "Manitoba Free Press", grâce à des intelligences qu'elle possédait dans la place, a pu se procurer des renseignements précis sur la réunion de mercredi, malgré qu'elle ait eu lieu dans le plus profond secret. Votre confrère en publie donc, dans son numéro du 1er octobre, un compte rendu élaboré dont certaines parties valent sans doute la peine d'être traduites et résumées.

L'hon. M. George R. Coldwell, qui a ouvert la séance, a parlé durant une heure trois-quarts. Le thème principal de son discours était celui-ci: Les amendements de mars 1912 à la loi scolaire ne signifient rien — ils ne contiennent absolument rien qui puisse justifier l'hostilité dont ils ont été l'objet de la part des Orangistes.

A ce passage, un manitou de l'Ordre s'est levé et a demandé à M. Coldwell pourquoi ces amendements, puisqu'ils ne signifient rien, avaient été votés. Mais le ministre de l'instruction publique ne répondit pas. Il se plaignit amèrement de la façon dont ilavait été traité dans les colonnes de l' "Orange Sentinel" et demanda que le rédacteur, dès son arrivée à Winnipeg, lui fût amené.

Le ministre avait soulevé l'ire des Orangistes en assurant que ceux-ci avaient commis une lourde faute en votant contre sir Charles Tupper en 1896.

La discussion s'engagea et, poussé au pied du mur, M. Coldwell finit par reconnaître que ses amendements à la loi scolaire du Manitoba permettent à la commission scolaire de prendre sous sa coupe les écoles catholiques de la ville de Winnipeg et de continuer à les diriger comme elles le sont actuellement; et qu'avant le passage de ces amendements, la commission n'aurait pu agir de la sorte sans être en contravention avec la loi scolaire. Il a admis aussi que, si la commission scolaire de Winnipeg prenait sous sa dépendance les écoles catholiques, ses amendements la contraindraient de ne retenir les services que d'instituteurs catholiques.

C'est le grand maître Willoughby qui répondit à M. Coldwell. Il dénonça violemment le premier ministre, sir Rodmond Roblin, et M. Coldwell, affirmant que ces messieurs, après avoir promis aux Orangistes de remettre à quatre ou cinq jours la discussion des amendements scolaires afin que l'Ordre pût y prendre part, les avaient fait voter le lendemain même.

M. Willoughby a ensuite demandé au ministre de l'Instruction publique de rappeler ses amendements à la loi scolaire, adoptés l'an dernier, d'abolir le système bilingue et de faire une loi rendant obligatoire la fréquentation scolaire et établissant un unique système scolaire pour toutes les classes et toutes les croyances sans restriction, sauf sur la compétence des professeurs.

"Si le gouvernement faisait cela, promit M. Willoughby, il aurait l'appui de 80 pour cent des Orangistes.

— Nous n'avons pas besoin de vous", répondit le ministre de l'Instruction publique.

L'hon. M. Geo. Lawrence, ministre de l'Agriculture, essaya d'arranger les choses, qui décidément se gâtaient, en insinuant chaleureusement que les destinées de l'Empire tiennent à l'appui constant que les Orangistes prêteront au gouvernement Roblin. L'assemblée, cependant, ne mordit pas.

L'hon. M. J. H. Howden, solliciteur général, tenta, à son tour, de pacifier les esprits en dénonçant le libéralisme. Mais il n'eut guère plus de succès que son collègue.

De sorte que la réunion secrète orangiste, convoquée dans le but de rallier les "frères" au gouvernement, a été un franc fiasco — Elle n'a même pas réussi à être secrète !

TROIS DIEUX AU TRIBUNAL

NARCISSE REJETTE SA FAUTE SUR BACCHUS ET MERCURE GATE LA SAUCE.

Le narcisse est une plante de pharmacie mais ce n'est pas pour cela que Narcisse — Meunier de son nom— a pénétré par infraction dans l'officine de la pharmacie Lalonde, rue Notre-Dame Ouest, samedi dans la nuit.

En fait, Narcisse ne le sait pas lui-même et a avoué franchement au tribunal de police devant lequel il fut appeler à comparaître samedi, qu'il a tout oublié :

— J'men rappelle plus, j'étais saoûl !

L'inculpé qui tient à la mythologie par son petit nom, ne s'était malheureusement pas contenté de payer tribu à son copain Bacchus mais il avait aussi de Mercure imité un des gestes des plus repréhensibles.

Sur lui, l'agent Beauregard qui l'a — le regard— aussi magnifique que profond, trouva, quand il alla le surprendre au milieu des fioles, le fruit d'un larcin commis au détriment de M. Lalonde. Du tiroir-caisse Narcisse avait soustrait un dix sous. Aucune dénégation était possible car la pièce était un .50 pfennings allemand conservée par M. Lalonde comme monnaie rare, et la coupable avoua.

Il recevra sa sentence jeudi et après recevra sans nul doute... à la prison.

Bebel n'était pas millionnaire

(Service particulier)

Berlin, Allemagne, 4.—On nie énergiquement aujourd'hui que feu Auguste Bebel, le leader socialiste, mort le 31 août, était millionnaire. Sa succession est évaluée à environ $10,000 Il lègue $5,000 au parti social-démocrate et $2,500 à la presse ouvrière.

On nie également que Bebel, afin de s'épargner les impôts, plaçait une partie de sa fortune en debors de l'Allemagne.

Dix-huit marins ont-ils péri?

(Service particulier)

Yarmouth, Angleterre, 4. — On croit que dix-huit hommes d'équipage du steamer "Gardenia" ont péri, lorsque ce bateau, frappé dans le brouillard au large d'ici par le steamer "Cornwood", a coulé dans la mer du Nord. On a recueilli, vivants, quatre hommes d'équipage du "Gardenia."

Boileau n'est pas Recorder

S'autorisant sans doute de Boileau qui un jour décréta que siffler est un droit qu'à la porte on achète en entrant deux jeunes hommes, Cecil et Norman H. provoquèrent vendredi soir, par leur tapage, un scandale du théâtre Orpheum.

Malheureusement pour eux, des agents qui à l'auteur du Lutrin ont préféré dans leurs études les Ordonnances Municipales, leur mirent la main au collet.

Présentés à M. le recorder Geoffrion, samedi matin, les turbulents jouvenceaux expliquèrent tout ému, qu'ils avaient versé de trop copieuses libations au dieu de la Treille et que de là, venait leur débordement tumultueux.

Un aussi beau discours valait bien ... une amende, sans doute, et nos héros furent condamnés à $3 chacun.

Le "Franc-Parler"

LE PREMIER NUMERO DU JOURNAL D'ARMAND LAVERGNE PARAIT A QUEBEC. — L'ARTICLE-PROGRAMME.

(De notre correspondant)

Québec, 4. -- Le "Franc Parler", le nouveau journal hebdomadaire publié par M. Armand Lavergne, a fait son apparition cet après-midi. Le confrère était attendu avec intérêt et son premier numéro n'a déçu personne, car il contient une série d'articles fort intéressants. Le "Franc Parler" a pour devise : "Noblesse oblige". Dans son article-programme signé par M. Armand Lavergne, il annonce fièrement qu'il est nationaliste : "Nous ne nous présenterons pas, dit-il, sous de fausses couleurs, le "Franc Parler" est nationaliste. Nationalistes nous somme avec Borden, comme nous l'avons été avec Laurier. Mais nous voulons nous élever plus haut que des considérations d'hommes et de partis. Au-dessus de tout cela, nous plaçons le pays. Il y a longtemps que nous luttons pour cette idée, et nous entendons y rester fidèles. Pas plus les menaces que les séductions n'influeront sur la direction de notre conscience et du journal que nous publions. Notre programme politique est connu, c'est le même qu'avant le 21 septembre 1911, n'étant ni ministre ni député, ni riche ni puissant, nous n'avons pas les moyens d'être autre chose qu'honnête homme et fidèle à la parole donnée.

Le nationalisme n'est pas un parti, mais une doctrine, et la voici résumée telle quelle fut conçue en 1900 au lendemain de la guerre d'Afrique" Après avoir rappelé le programme nationaliste le "Franc Parler" ajoute "Voilà notre programme et nous entendons y rester fidèles, même contre nos alliés d'hier. Nous aimons mieux avoir donné le pouvoir aux autres que de nous y barbouiller l'âme, la conscience et les mains en compagnie des renégats que nous avons contribués à mettre en selle et que le peuple s'apprête à désarçonner demain. Nous dirons toute notre pensée et nous ouvrirons nos colonnes à celle des autres sur ces honorables crétins.

"Indépendants du gouvernement au pouvoir, comme de la loyale opposition, nous répétons ce que nous disions aux dernières élections : C'est le gouvernement au pouvoir qu'il faut châtir; quand leur tour viendra, nous nous occuperons de leurs successeurs".

Le "Franc Parler" sera aussi le défenseur des droits de la race française, dans notre pays.

Entre autres articles, M. Lavergne publie d'intéressantes révélations sur le contrat du nouvel hôtel des Postes, qui sont les premières d'une série sur l'administration du patronage à Québec.

Elle se trompe de bateau

UNE JEUNE FILLE, QUI VOULAIT ALLER A SAN FRANCISCO, PART POUR L'AUSTRALIE.

(Service particulier)

Victoria, C. B., 4. — Croyant prendre le bateau pour San Francisco, Mlle Nellie Stone, de Oakland, Californie, qui était venue rendre visite à des amies de la Colombie Britannique, prit passage à bord du "Marama", qui partait pour l'Australie. Les amies de Mlle Stone ne s'aperçurent de son erreur que lorsque le capitaine du "Marama" les prévit par télégraphie sans fil de sa présence à bord. Elle devra vraisemblablement faire le voyage d'Australie.

DECES

ROSCONI.—A Maisonneuve, le 3 octobre 1913, à l'âge de 79 ans, 1 mois et 14 jours, est décédé Francis Rosconi, bourgeois, époux de feu Marceline Jetté. Les funérailles auront lieu mardi, le 7 courant, le convoi funèbre partira de sa demeure, 354 rue Notre-Dame, Maisonneuve, à 8 heures 45 a.m., précises pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amsi sont priés d'y assister sans autre invitation.

UN TRAIN FRAPPE UNE AUTO

DEUX FEMMES TUEES ET UN HOMME BLESSE. — LE CHAUFFEUR SE LIVRE A LA POLICE. — IL SERA PROBABLEMENT ACCUSE D'HOMICIDE INVOLONTAIRE.

(Service particulier)

Edmonton, 4. — Un train du Canadien-Nord a frappé, ce matin, une automobile, au passage à niveau, de l'avenue Mamayo, et deux femmes ont été tuées, et un homme blessé. Les mortes sont la femme de M. W. E. Lines, gérant de la Edmonton Malting and Brewing Company, et Mlle Dorothy Gifford. M. F. R. Cochrane, gérant de la Dominion Bank, a eu une jambe fracturée et s'est infligé de graves contusions.

L. J. Jellett, le chauffeur, qui est sain et sauf, s'est livré à la police à qui il a assuré qu'il n'a pas vu venir le train avant d'arriver au passage à niveau. Une accusation d'homicide involontaire sera probablement portée contre lui.

LACHE AGRESSION

UNE JEUNE FILLE EST BRUTALEMENT ASSAILLIE A SAINT-VINCENT-DE-PAUL PAR UN JEUNE HOMME QUE L'ON NE TARDE PAS A METTRE SOUS VERROUS. — L'ETAT DE LA VICTIME SERAIT SERIEUX.

(Spécial au "Nationaliste")

Saint-Vincent-de-Paul, 4. — Une jeune fille estimée de notre paroisse a été victime hier, d'une lâche agression, qui a soulevé avec raison toute la population. On manque de détails précis. Sur une plainte déposée immédiatement auprès des autorités, la police a arrêté aujourd'hui, un nommé Ernest Lyon, âgé de 27 ans, sans domicile connu, et l'a conduit à Montréal.

La victime, Mlle Rose Boucher a été cruellement battue, dit-on, et son état, sans inspirer de craintes graves, serait sérieux. Elle porte par tout le corps, parait-il, des lésions infligées par l'inculpé.

Ernest Lyon a comparu, samedi matin, devant le magistrat Lanctôt et a protesté de son innocence. Une enquête est ouverte, et l'affaire s'instruira mercredi, si Mlle Boucher est en état de venir à Montréal.

SOMNANBULISME MORTEL

UNE FEMME ENDORMIE SE PRECIPITE DE SA FENETRE DANS LA RUE ET SE FRACTURE LE CRANE. — ELLE SUCCOMBE PEU DE TEMPS APRES.

Un bien triste accident a coûté la vie, dans la nuit de vendredi à samedi, à Mme McDonnell, 37, rue Crescent. La malheureuse femme mue comme un automate, par un phénomène du somnanbulisme, se leva tout endormie, vers les petites heures du matin, se rendit à sa fenêtre puis escaladant les rebords, s'élança en avant, et tomba dans le vide. Des passants, quelques instants après, la relevèrent et avertirent les gens de sa maison, qui n'avaient eu nullement connaissance de l'accident. Transportée en toute hâte à l'hôpital Western, elle ne tarda pas à succomber, sans avoir repris connaissance, à la fracture qu'elle s'était infligée au crâne dans sa chute.

Le coroner McMahon ,après avoir appris les faits que nous relatons, a disposé du cadavre sans jurés.

M. Grandchamps est nommé

L'INSPECTEUR DE POLICE, M. LEON GRANDCHAMPS, SUCCEDERA AU SOUS-CHEF HEBERT.

Il est maintenant quasi-officiel que M. Léon Grandchamps, inspecteur de police, nommé temporairement sous-chef, en remplacement de M. Hébert, démissionnaire, occupera ce poste en permanence, dès la semaine prochaine.

La nouvelle nous vient d'excellente source. Le choix de M. Grandchamps est très bien vu par ses collègue et subalternes. Secrétaire pendant de nombreuses du chef Campeau, M. Grandchamps a une connaissance parfaite de notre service policier. Le bureau des Commissaires à qui il a été hautement recommandé par son chef, M. Campeau, rendra publique sa nomination, mercredi ou jeudi.

Un reliquat de $8,766

POURSUITE INTENTEE PAR LE JUGE PAGNUELO CONTRE SON FILS, MASTAI.

M. Siméon Pagnuelo, juge en retraite, a intenté en Cour Supérieure, samedi, une poursuite au montant de $8,766.24 contre M. Mastaï Pagnuelo, son fils.

M. Pagnuelo allègue que son fils administrait ses biens (ceux du juge) au cours des années 1908 et 1913 et demande le paiement d'un reliquat de compte s'élevant à la somme précitée.

Le vol dans les magasins

C'EST UNE VRAIE PLAIE, DIT LE TRIBUNAL, QU'IL FAUT ENRAYER. — SEVERE LECON A UN JEUNE KLEPTOMANE. — CLEMENCE POUR UN PERE DE FAMILLE.

Tous les jours, les différents magasins de la maison Woolworth, 5, 10 et 15 sous, sont victimes de peu scrupuleux visiteurs. Hier, encore, deux voleurs ont été surpris. Le premier amené devant le magistrat Lanctôt, un jeune écossais de 18 ans, s'est vu condamner à quinze jours de prison, sans option d'amende. Il avait volé de menus objets valant $2.00.

"Ces vols deviennent par trop nombreux, a dit le tribunal, et il faut faire un exemple.

Le second inculpé, un homme âgé de 58 ans, père de famille a bénéficié de cette qualité, et n'a été condamné qu'à $2 d'amende. Il avait volé deux semelles de chaussures, valant 15 sous et était tout confus et contrit de son "indélicatesse".

"Cette manie de larcis, commis au détriment des magasins, devient une vraie plaie, a déclaré le magistrat, et je suis bien décidé de sévir.

Avis aux kleptomanes.

Entrepot détruit

Clifford, Ont., 4. — Le feu a complètement détruit, hier soir à 7 heures, l'entrepôt-élévateur de Clifford, appartenant à M. E. Tolton. Comme l'entrepôt était vide, les pertes ne sont pas très grandes.

Outillage pour Bouchers et Epiciers

Couteaux de toutes sortes, depuis . . . 25 cts
Couperets de toutes grandeurs, depuis. 75 cts
Fusils à aiguiser, depuis. . . . . . . 50 cts
Machines à hacher la viande, depuis. . $1.50
Bourreurs pour faire les saucisses. . . . $5.00

Entonnoirs, Mesures Emaillées, Pelles à mains, Scoops, Chantepleurs en cuivre, fer et bois, Bouche Bouteilles, etc.

L. J. A. Surveyer
IMPORTATEUR
52 Boulevard St Laurent.
Téléphone Main 1914.

TEL. MAIN 7800

Arthur Laberge
COURTIER D'IMMEUBLES

St. Lawrence Hall MONTREAL